



A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

- + *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
- + *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
- + *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
- + *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse <http://books.google.com>



Ex Dono
R. P. Cl. Franc.
Menestrier Soc. Jesu.

MERCURE GALANT

DEDIE' A MONSEIGNEUR

LE DAUPHIN.

*Colleg. Lugdun. ff. Trinit. 6c.
M A T 169
Tape Catal. Trinc.*



A LYON,

Chez THOMAS AMAULRY,
rue Merciere au Mercure Galant.

Avec Privilege du Roy..
M. D. C. X C I V.

THE JOURNAL OF THE ROYAL ANTHROPOLOGICAL INSTITUTE

FOUNDED BY ALFRED R. RACE
IN THE YEAR 1871

EDITED BY
ALFRED R. RACE
VOLUME 10
PART 1
1910

THE JOURNAL OF THE
ROYAL ANTHROPOLOGICAL INSTITUTE
PUBLISHED BY THE INSTITUTE

10, BEDFORD SQUARE, LONDON, W.C.1
1910



MERCURE GALANT



M A T 1694.

L n'y a personne qui ne demeure d'accord que le Roy est le plus grand Prince que Dieu ait jamais donné à la terre. Ses qualitez toutes merveil-
les surprennent toujours, & ne causent pas moins d'admiration que d'étonnement. Ainsi, quoy que la plus grande partie de

May 1694.

A

2 MERCURE

l'Europe soit déclarée contre
luy , s'il a beaucoup de Nations
à combattre , c'est , pour ainsi
dire, sans s'estre fait d'Ennemis,
toutes les Puissances liguées
l'estant bien plutôt contre sa
gloire , qu'elles ne le sont contre
sa personne. Aussi voyons-nous
que les Etrangers n'ont pas
moins d'ardeur à le louer , que
ceux qui vivent sous sa domina-
tion. Le Sonnet Italien que je
vous envoie en est une preuve.
Il est *del Cavaliere Nicolai.*

ALLA SACRA.

REAL MAESTA
di Ludovico Magno.

SONETTO.

H Eroe guerriero , il cui valor
s'aurano
La Fama ogn'or nell' universo in-
torna;

GALANT.

3

Ogni potenza a te resiste in vano.



Ingemma ogn'or la tua vittrice
mano

Dell' Imperio de Franchi la Co-
rona ;

S'adora il tuo gran nome in ogni
Zona ,

L'arbitro fatto sei del nume Giano.



Lauri eterni al tuo crin cinge la
gloria ,

Ogni clima nemico a te si cole ,

Che nato a un parto sel con la
vittoria ?



Egia spennata l'Aquila si duole,
Con le cui penne scrivera l'istoria
L'inaudito valor del Franco Sole.

Vous lirez avec plaisir cet
autre Sonnet , vous qui estes
dans une apprehension perpe-

A 2

★ **MERCURE**
tuelle que les fatigues où Sa
Majesté s'expose dans chaque
Campagne, n'alterent une santé
si précieuse à l'Etat.

AU ROY.

T*u te trouves , grand Prince ,
au sommet de la gloire ,
L'état où tu te vois est le plus élevé
Où jamais icy bas Mortel soit ar-
rivé ,
Et cependant tu cours sans cesse à la
Victoire.*

✻
*Veux tu que sur les murs du Tem-
ple de Memoire
Autre nom que le tien ne puisse
estre gravé ?
Quoy , pourton cher Dauphin n'au-
rois tu réservé
Que l'unique plaisir de lire ton
Histoire ?*

GALANT.



*Mets-luy la foudre en main , &
luy laisse le soin
De porter , s'il se peut , tes conquê-
tes plus loin ;
Tu vois pour les Combats le beau
feu qui le brûle.*



*Il semble qu'à ta gloire il ne man-
que aujourd'huy ,
Après avoir dompté plus de Mon-
sires qu'Hercule ,
Que de sçavoir , grand Roy , te
borner comme luy.*

Il semble que l'Auteur de ce Sonnet ait prévu , en le faisant , que le Roy nommeroit Monseigneur le Dauphin pour aller en Flandre , où ce Monarque luy a remis le commandement de son Armée. Je vous parleray du départ de ce jeune Prince avant

6. M E R C U R E.

que de finir cette Lettre ; & pour ne pas finir sitost un article qui regarde la gloire de Sa Majesté, je vais vous faire part d'une Lettre écrite par M. l'Abbé des Landes, Grand Archidiacre & Chanoine de Treguier. Tout ce que je vous ay envoyé de luy vous a paru plein d'érudition & d'invention, & connoissant la justesse de vostre discernement, j'ay sujet de croire que vous serez satisfaite de ce que vous allez lire.



A M. L E C H E V A L I E R
D E S L A N D E S.

*Q*ue j'ay eu de joye , mon cher Neveu , de voir icy l'un de vos Officiers ! Vous estes heureux de faire

vôtre Noviciat de Marine sous des Maîtres qui ne se forment point d'autre passion que celle de donner leurs applications, leur sang & leur vie pour soutenir avec éclat le Règne de Louis le Grand.

Mais que pourrez vous penser de ma curiosité ? Cet Officier a laissé ses Tablettes dans mon Cabinet. J'y ay trouvé ce fragment, & il m'a paru si bien pensé, que j'ay crû vous le devoir communiquer. Souvenez vous que vous m'avez appris qu'il faut profiter de toutes choses. Voicy le fragment.

Les neuf Sœurs se promenant un jour dans une charmante allée, se firent un défi à qui feroit le mieux un Idille à la gloire de Louis le Grand. Il fut arrêté qu'elles choisiroient des sujets differens par rapport aux Victoires & aux admirables qualitez de ce grand Monarque, Dans ce mo-

ment l'une de ces aimables Filles aperceut Apollon & Mars qui s'alloient retirer à la fraîcheur dans une grotte qui est située dans un Valon au dessous du Parnasse. Ah, dit cette aimable Fille, Apollon & Mars ont voulu souvent sçavoir de nos secrets, essayons à nostre tour d'apprendre de leurs nouvelles Tirons au sort, mettons huit Roses & un Lis dans cette corbeille à qui le Lis tombera sous la main se glissera, & nous redira ce qu'ils sont allez decider dans cette grotte. Celle à qui le Lis tomba sous la main s'estant cachée sous un Mirthe proche de la grotte, elle entendit Appellon, qui continuant son discours, disoit à Mars, qu'il ne trouvoit point de Heros au monde, plus digne de l'estime des Dieux, que l'Empereur des François. Ce grand Prince reunit toutes vos belles qualitez & toutes les

miennes. *Ab*, pour moy, dit *Mars* en enfonçant sont casque, j'aime ce Guerrier comme mon Camarade; vous sçavez ce que nous sçavons faire & dans peu vous verrez cette belle Ligue d'*Ausbourg* s'en aller en fuinée. Puisque vous me parlez de cette Ligue, reprit *Apollon*, il faut que je vous fasse part de mes reflexions. La Ligue d'*Ausbourg* est un Corps Politique qui est monstrueux puisqu'il est composé de membres qui sont animez de differens esprits.

L'Empereur des *Allemands*, le Roy d'*Espagne* & les autres *Al*liez d'une mesme Religion ont crû qu'unaniment la Ligue n'avoit pour fin que l'affoiblissement de la Monarchie Française; c'est le piège que l'on a tendu. Mais qui ignore que le vray dessein de la Ligue est la destruction de la Maison d'*Autriche*, & qu'on se sert de ses pro-

pres armes pour sa ruine ? La France est presentement le seul rampart qui resiste aux Protestans ; la France est l'unique azile de la Religion ; les Autels ne subsistent plus que sous la protection des Lis. Un Usurpateur, soutenu des Protestans comme le party le plus fort, n'a en vûe que l'anéantissement de la Religion Romaine. L'Empereur d'Allemagne & le Roy d'Espagne sont fort trompez en s'imaginant que le Prince d'Orange les ménageroit, s'il avoit l'avantage sur la France. Ils seroient les premieres victimes de son ambition. Le bon sens ne doit il pas leur dicter qu'un Usurpateur n'aura pas plus d'égards pour des Princes Allemands & Espagnols, qu'il en a eu pour le Roy d'Angleterre, son Oncle & son Beau-pere ? Peuvent ils se flatter qu'il en usera mieux avec eux, parce qu'ils ont esté ses complices.

dans sa premiere usurpation ? Tour-
 moy, je suis persuadé qu'il n'a que du
 mépris pour ces Espagnols & ces
 Allemans qu'il tient dans sa dépen-
 dence, & dont il connoist la foiblesse.
 Il faut à ce sujet que je vous montre
 un rare tableau qu'un Genie m'ap-
 porta il y a huit jours. Il y avoit aux
 champs Elisées un differend entre
 tous les Peintres qui avient excellé,
 à qui seroit le plus proche du siege
 d'Appelles; je donnay mon Ordon-
 nance en faveur du Erun. Ce fameux
 Peintre ayant sçû que je ne regardois
 qu'avec indignation un Prince Usur-
 pateur qui troubloit la tranquillité
 de l'Univers, & dont tout le dessein
 estoit d'essuyettir la Maison d'Autri-
 che, voicy l'idée que ce Peintre si
 celebre s'est formée pour servir d'in-
 struction aux Ministres Allemans
 & Espagnols. Regardez ce Tygre
 caché sous des feuilles. A le voir,

voir, vous croiriez qu'il dort, on qu'il ne pense qu'à se reposer. Voyez plus loin cet Elephant qui se croit en seureté, il ne se défie de rien. Il faut que vous sçachiez que le Tygre & l'Elephant sont ennemis par antipathie. Le Tygre sçait bien que sa force est inutile pour surmonter l'Elephant. L'Elephant a deux terribles armes, ses deffenses & sa trompe. Cette trompe est encore plus à craindre que ses deffenses. Que fait le Tygre ? Il se glisse de buisson en buisson ; il se cache sous les feuilles, & dès le moment qu'il peut surprendre l'Elephant, il se jette sur sa trompe, le déchire & le devore.

Si vous voulez sçavoir comment on a sceu aux Champs Elisées que je n'avois aucune estime pour la Maison d'Autriche, parce qu'elle a obey à un Prince qu'elle devoit regarder comme son Sujet, voici comment se passa la chose.

Trois celebres Observateurs, Gassendy, Descartes & Ticobrahé, ayant remarqué quelque interruption dans mes rayons sur quelques rochers, m'envoyerent prier de leur en dire la raison. Comme j'ay de l'estime pour ces Physiciens, je leur manday qu'à l'heure de leur observation, j'avois en honte de voir l'empressement de Don Pedro Ronquillo, Ambassadeur du Roy d'Espagne, qui s'alla jetter à la botte du Prince d'Orange, & le feliciter avec des démonstrations à l'Espagnole, sur son avènement à la Couronne d'Angleterre. Je vus l'avouë, je retiray mes rayons, ne voulant pas les rendre complices de la mauvaise foy de cet Ambassadeur, qui écrivit à son Maistre, que dans cette revolution la Religion Catholique n'avoit point souffert. Cependant lorsqu'il envoyoit un Courier, le Temple avoit pillé, ruiné, détruit &

Chapelle de cet Ambassadeur, & celle de toute la Ville de Londres furent démolies ; on fit revivre les Loix sanguinaires contre tous les Catholiques & on en fit une pour exclure à jamais de la Couronne d'Angleterre tout Successeur Catholique.

Jugez maintenant de la bonne foy de Dom Pedro de Ronquillo, lorsqu'il assure l'Empereur des Allemands, & le Roy d'Espagne, que la Religion Catholique n'avoit rien souffert dans ce changement. En ce mesme temps, des Ministres amusoient leurs Maistres, comme de bons Princes, à qui ils persuadoient que ce mouvement ne se faisoit contre le Roy d'Angleterre, que parce qu'il s'estoit rendu garant de la Paix de Nimegue, ce qui estoit une autre fausseté. Le Roy d'Angleterre n'estoit pas sur le Trône quand la Paix de Nimegue fut conclue. Sur de pa-

reils contes le Trince Allemand & le Trince Espagnol se sont endormis fort tranquillement. Ces Princes ont bien tost oublié la delivrance miraculeuse de Vienne, au Siege que les Ottomans en firent en 1683. Comment osent ils s'unir avec les Ennemis jurez de cette suprême puissance, qui a détourné ce terrible coup de foudre?

Ce seroit s'aveugler de s'imaginer que ces Ennemis aient aucune bonne intention. Il s'agit seulement d'examiner un article qui est de la dernière consequence. Si dans la Ligue d'Ausbourg les Catholiques y sont les plus forts.

C'est icy où l'on remarque la jalousie de la Maison d'Autriche, qui aime mieux hazarder sa propre ruine, que de voir l'Empire des François dans l'éclat, dans l'abondance, & dans la tranquillité.

Ily a quelques jours qu'un Ministre Espagnol, dont les avis ne plurent pas aux Protestans de la Ligue, me parlant de celle d'Ausbourg, me disoit: Elle doit estre appellée une Ligue Protestante, puis que le Corps politique des Protestans y est le plus puissant. Pour ce qui est des forces de mer, il n'y a nulle proportion entre les deux puissances, car on peut presque compter pour rien ce qu'en ont les Catholiques, tandis que les Protestans en ont de considerables.

Je l'engageay insensiblement à me parler des forces maritimes, & voicy après ce qu'il me dit. La Navigation est le plus noble effet de l'industrie des hommes, & la plus illustre marque de la fermeté de leurs courages.

L'ancienne politique nous a appris que les Romains ne se sont rendus les

maîtres du monde que par les forces navales. Ils subjuguèrent l'Espagne & la Sicile, sous prétexte de les protéger. Les Carthaginois s'estant mis en mer pour disputer aux Romains l'Empire de l'Univers, l'on vit un prodige incroyable. Les Romains voyant qu'il s'agissoit de la Monarchie universelle, mirent à la voile cent soixante Vaisseaux, pour la construction desquels le premier coup de coignée ne fut donné que deux mois auparavant, pour abattre les bois qu'on y devoit employer. En effet cette premiere guerre Punique leur ayant réussi, ils virent augmenter leur puissance & leur ambition de telle sorte, qu'en moins de deux cens ans l'Empire du monde fut entre les mains de ceux qui en cinq siècles avoient eu de la peine à se rendre maîtres de l'Italie. Aussi leur politique ne trouva point de moyen plus assuré

pour conserver cette grandeur immense , que de tenir toujours deux Armées en estat , dont l'une avoit son poste à Brunduse , pour faire la loy à tout l'Orient , & l'autre à Ravenne pour tenir en bride les Peuples d'Occident ; & nous remarquons en la décadence de cet Empire , qu'il n'y a eu que les Villes maritimes qui ayent donné le moyen d'arrester les inondations des Nations Septentrionales.

L'Empire des Ottomans n'avoit qu'une grandeur mediocre , tant qu'il estoit renfermé dans les mauvaises rades de la Mer noire , & il s'est accru en cent ans après la prise de la Morée & de Constantinople , plus qu'il n'avoit fait en six cens ans auparavant. Ne fust ce pas par les sages conseils d'un Ministre que Charles le Sage , Empereur des François , dressa une Armée navale qui luy servit à

chasser les Anglois , & à se rendre le Roy de la mer ? Fut il jamais une puissance plus abattue que celle des Venitiens , après la sanglante journée de la Giraddade , qui leur fit perdre tous leurs Estats de terre ferme ? Mais ayant conservé leurs Isles & leurs Villes maritimes , ils ne résisterent pas seulement à cette formidable Ligue qui avoit juré leur perte , mais ils chassèrent peu de temps après les Princes l'guez de toutes leurs conquêtes.

Malthe qui n'est qu'un écueil fortifié , & une Isle que l'ancienne Géographie ne connoissoit presque pas , tient aujourd'hui en échec les costes du plus formidable Empire du monde. Ce fut à cet endroit que ce Ministre Espagnol s'arresta quelque temps , & puis il me dit en soupirant ; On m'eust laissé vivre , si je m'estois contenté de parler en ge-

neral des forces maritimes , mais transporté d'un vray Zele pour ma Religion & pour ma Patrie, je representay fortement au Conseil , qu'une premiere faute n'estoit pas un engagement d'en faire une seconde ; qu'il estoit de l'honneur , de la gloire , & de la grandeur du Roy d'Espagne, de se retirer de cette Ligue. Et continuant mon discours des forces maritimes , je m'échauffay en disant que c'estoit fort inutilement que l'on s'opiniâtroit de prétendre affoiblir l'Empire des François. Je fis ouvrir les Archives , & je fis lecture de la Ligue que toute l'Europe avoit faite contre la France en 1283. L'Espagne estoit la plus animée , & elle ne doutoit point de la destruction de cette Monarchie. Je fis remarquer que pour lors la France n'avoit point la mesme étendue. La Bretagne estoit soumise à son Prince , qui ne portoit

que le titre de Comte de Bretagne, & qui pour avoir méprisé les recherches d'Espagne, & pour avoir servi fidèlement la France, de Comte fut fait Duc.

Cette formidable Ligue, où généralement toute l'Europe avoit entré, sans en excepter le Souverain Pontife, se dissipa avec honte par la seule Victoire que l'Empereur des François remporta par mer sur les Anglois, qui avoient cru que leur Flote, commandée par Edmond, Frere de leur Roy, devoit assujettir tout l'Univers, & en m'adressant à certains Ministres, je leur dis, Lisez vos Archives, approchez & voyez si de cette formidable Flote Angloise, il demeurera un seul Vaisseau, & de là jugez de la France dans l'estat present. Si ce premier article ne plut pas en voicy un second qui plut encore moins.

Nous avons presque vû la petite & foible naissance de la Republique Hollandoise. Nous avons vû en mesme temps les progresz de ce morceau de terre à demy noyé, dans l'Europe & dans le nouveau Monde; progresz si surprenans que ces Republicains ont forcé l'Espagne malgré sa fierté de traiter de Souverains ceux qu'elle vouloit chastier comme des Sujets rebelles, & ils ne l'y ont forcée que par cette seule raison que la Hollande est si puissante sur mer. Mais pour mieux comprendre quel effet peut avoir mesme sur terre, cette superiorité sur mer, on n'a qu'à se souvenir de quelle maniere la Monarchie d'Espagne est déchûë depuis le temps que ses forces maritimes furent deffaites en l'année 1583.

En regard des forces de terre, les Protestans sont les plus forts, car sans y comprendre la Suede & le

Danemark , les autres Protèstans sont superieurs en puissance , estant en plus grand nombre & plus riches, estant bien mieux intentionnez pour leur Secte que les Catholiques pour leur Religion. C'est cependant le zele pour cette Religion qui a placé sur le Trône la Maison d'Autriche.

Ne me parlez point , dit Mars , de ces Princes de la Maison d'Autriche, dont je connois mieux la foiblesse que personne. Parlez-moy plutôt de l'Empereur des François , le plus grand Roy de la terre.

Mais dites-moy , d'où peut venir une charmante voix qui m'enchanse ? Il faut , dit Apollon , que ce soit quelqu'une des neuf Sœurs qui se soit retirée à l'écart pour mediter, & qui se divertit en chantant. Ce sera peut-être celle qui avoit choisi le Duc de Savoye pour son galand,

& qui touchée de compassion pour
 ce Prince , medite quelque ouvrage
 pour luy envoyer , & pour luy servir
 d'instruction & d'avertissement. Il
 y a quelque temps que les neuf Sœurs
 proposerent de se choisir à chacune
 d'elles un galand de la Cour de Fran-
 ce , le Duc de Savoye y fut compris.
 Ces sçavantes & aimables Filles ne se
 contenterent pas de faire des Vers ,
 de composer des Airs qui expliquent
 les qualitez de ceux qu'elles nom-
 ment leurs galands ; comme elles
 sçavent parfaitement la Peinture ,
 elles ont des Tableaux en forme
 d'Enigmes , & voicy le Tableau qui
 doit estre envoyé à ce Duc , qui luy
 fera bien mieux entendre qu'aucun
 Orateur, les malheurs qu'il s'est atti-
 rez par son imprudence. Ce Tableau
 represente l'Amour déguisé en sauva-
 ge ou en Satyre. Cet Amour déguisé
 en Sauvage a un bandeau sur les
 yeux

yeux. Il a un flambeau de cire, mais ce flambeau est renversé & qui se consume en faisant une agitation violente. Au bas du flambeau, on lit ces paroles de Plaute qui expliquent merveilleusement bien l'état présent où est réduit ce pauvre Prince. Quod nutrit, extinguit.

Si la devotion porte toujours les vrais Fidèles à se trouver aux Ceremonies ordinaires de la Religion Catholique, la curiosité y attire assez souvent ceux mesmes qui en professent une contraire, quand la nouveauté les accompagne. C'est ce qui est arrivé depuis peu dans la premiere Messe de M. l'Abbé d'Auvergne, dont vous allez lire le détail. Je l'ay tiré d'une Lettre écrite par un Bourgeois de Strasbourg, à un de ses Amis de Paris. Il la finit par ces termes.

May 1694.

B

Il profite du reste de mon papier pour vous apprendre une nouvelle. Le 25. de Mars, jour de l'Annonciation de la Vierge, M. le Prince Henry d'Anvergne, Chanoine Capitulaire de la Cathedrale de cette Ville, celebra sa premiere Messe avec un grand éclat. Messieurs de l'Estât Major, & du Magistrat y assisterent, aussi bien que tout ce qu'il y avoit de plus distingué dans la Ville & dans la Garnison. L'on ne se souvient pas d'avoir jamais vu un concours si prodigieux, bien des gens y estant venus de dehors, & beaucoup de Lutheriens s'estant joints aux Catholiques pour voir une Cere- monie qui n'avoit point esté prati- quée depuis fort long temps; car j'ay ouï dire qu'il y avoit plus de deux cens ans que la Messe n'avoit esté dite par aucun de Mrs les Grands Chanoines de la Cathedrale, & M.

Le Prince Henry est encore le seul
 Prestre aujourd'hui dans le Chapitre.
 Il passe pour estre fort regulier dans
 sa conduite, & fort liberal envers
 toute sorte de Pauvres. A la fin de
 sa Messe, qui fut chantée par une
 tres-belle Musique, accompagnée de
 symphonie, Madame la Princesse de
 Feldens Palatine nouvellement con-
 vertie, & Madame la Marquise de
 Chamilly, Gouvernante de la Place,
 communierent, ainsi que beaucoup
 d'autres Persones de consideration de
 l'un & l'autre Sexe sans compter tous
 les Seminaristes. Ce Prince officia
 avec la mesme modestie le reste du
 jour, la Semaine sainte, & les Festes.
 Il a sous sa conduite le Prince Fre-
 deric son Frere, qui n'a pas plus de
 douze ans, & qui promet beaucoup.
 Ce jeune Prince ayant été élu Chano-
 ne Domiciliaire de la mesme Eglise
 Cathedrale de Strasbourg le 25. de

*Février , fut mis en possession de son
Canonicat par M. le Grand Doyen, en
presence des principaux Officiers de
la Ville ?e suis , Monsieur , vostre,
&c. A Strasbourg le 15. Avril
1694.*

Je pourrois ajoûter beaucoup de choses à cet article touchant la haute naissance de M. l'Abbé d'Auvergne , & la vie exemplaire qu'il a toujours menée, si d'un costé quelqu'un ignoroit dans le monde que la Maison de la Tour d'Auvergne tire son origine des anciens Comtes Souverains d'Auvergne , qu'elle a des alliances avec toutes les Couronnes de l'Europe , qu'elle a toujours produit des hommes rares, & qu'elle possède encore à present de grandes Charges ; & si d'un autre costé cet illustre Abbé ne mettoit pas sa gloire à meriter plu-

tost des éloges qu'à les entendre,
 estant si attaché à son estat, que
 quoy qu'on l'ait vû devenir l'aî-
 né de sa Maison, avant mesme
 que d'avoir ny Ordres sacrez,
 ny Benefices, on ne l'a pas vû
 pour cela balancer d'un moment
 dans le choix qu'il pouvoit faire,
 ou du monde, ou de l'Eglise. Il
 est demeuré ferme dans sa vo-
 cation, il y a tout lieu de croire
 qu'il la remplira jusqu'à la fin à
 l'édification du Chapitre de
 Strasbourg, qui est le plus noble
 qui soit en Europe, & où l'on a
 besoin d'une haute naissance
 pour y estre admis. L'habit ordi-
 naire du Chœur répond parfai-
 tement à la dignité des Chanoi-
 nes, leur robe estant de velours
 rouge, avec des agrémens d'or,
 & le Camail d'hermine. L'Egli-
 se est une chose admirable pour

la delicateſſe de l'Edifice, & ſur tout de la grande Tour, qui n'a pas ſa pareille en Europe. Elle a couté des ſommes immenſes à baſtir, & on y a employé pluſieurs ſiecles. La Ville de Straſbourg eſt pareillement recommandable par ſon ancienneté, ſa grandeur, ſon commerce, & ſa force, mais encore plus par ſa Foy, eſtant une des premières Villes qui ayent embrasſé la Religion en Allemagne; car on voit un de ſes Eveſques dans un Concile de Cologne dès le quatrième ſiecle. Il eſt vray que la Religion Catholique a eu, ſ'il faut ainſi parler, ſes tenebres, & comme ſes éclipses dans cette Capitale d'Alſace, puis que le Senat ayant abrogé, ou plutôt ſuspendu la Meſſe en 1528. les Chanoines en furent chasſez

jusques à l'*Interim* de Charles-
 Quint, à la faveur duquel ils y
 rentrèrent sur la fin de l'année
 1549. mais avant qu'on fust en
 estat d'y célébrer la Messe, ils
 se virent une seconde fois con-
 traints d'en sortir, par une insulte
 qu'on leur fit au commence-
 ment de l'année 1550. Ils y fu-
 rent néanmoins rétablis la mes-
 me année par l'ordre de l'Empe-
 reur. Cependant comme presque
 tout le peuple avoit embrassé le
 Lutheranisme, on leur fit tant
 d'avanies, qu'ils se trouverent
 obligez dix ans après de l'aban-
 donner entièrement; jusques à
 ces dernières années, qu'elle
 leur fut renduë par le Traité que
 le Roy fit avec la Ville, & qui
 subsiste encore aujourd'huy.

Je vous envoie une Satyre
 dont l'Auteur m'est inconnu.

B. 4.

Vous y trouverez beaucoup de choses, dont ceux qui ont à choisir une profession, doivent profiter.



A MONSIEUR DAMON.
SATYRE.

A My jeune & prudent, qui dès
ta tendre enfance.

Des plus hautes vertus nous donnois
l'esperance.

Et qui dans l'âge encore où mille
vains desirs

Nous font tout negliger pour courir
aux plaisirs,

Animé seulement de l'amour de la
gloire,

Fais tout pour conserver ton nom
& ta memoire,

Appliqué sans relâche à débrouiller
les Loix,

*Tu peux déjà remplir les plus vastes
emplois.*

*Pour condamner le crime , & sau-
ver l'innocence*

*Tes mains peuvent déjà soutenir
la balance.*

*Damon, nous te verrons habile Se-
nateur*

*A la Cour de Themis paroître avec
honneur.*

*Dans tes premiers Conseils brillera
la sagesse ,*

*Que donne rarement la dernière
vieillesse ;* [lisez

*La Déesse admirant toutes tes qua-
Vn jour fera sur toy pleuvoir ses
dignitez.*

*Vn jour des Orphelins tu feras le
refuge ;*

*On trouve en ta personne un veri-
table luge.*

*La prudence, l'esprit , la probité , la
foi ,*

B. S.

L'équité, la douceur, tout se ren-
contre en toy.

Tu n'imiteras point ce luge mé-
cenaire,

Que l'or par son éclat rend facile
ou severe ;

Qu'un regard amoureux a toujours
désarmé,

Par qui le Pauvre enfin est tou-
jours opprimé.

Rien ne se fléchira que la seule in-
nocence,

En tout temps, en tout lieu tu pren-
dras sa défense

Poursuis donc, cher Damon, pour-
suis sans balancer.

C'est là le seul party que tu dois
embrasser.

Les uns sont pour la Paix, les autres
pour la guerre.

Luxembourg de Louis peut porter
le sonnerre.

Talon, dans le Palais le digne
appui des Loix,

*Peut aux luges charmez, faire en-
tendre sa voix.*

*Quintin, à qui le sang & l'amitié
s'engage,*

*Lors que quelques Printemps au-
ront meurty son âge,*

*Pourra le fer en main, comme tous
ses Ayeux,*

*Chercher, nouvel Achille, un destin
glorieux.*

*Quant à toy, dans un Camp tu ne
dois point paroistre.*

*C'est pour la seule Paix que le Ciel
t'a fait naistre.*

*Ne va pas imiter ces esprits incon-
stans,*

*Qui dans leur propre estat ne sont
jamais contents.*

*L'un né pour le Barreau, dont il
seroit la gloire,*

*Vent dans les champs de Mars
voler à la victoire.*

*L'autre, dont la vigueur pourroit
vanger les Rois,*

36 MERCURE

*Aime à nous ennuyer d'un long récit
de Loix.*

*Vn Misanthrope affreux vient par-
my le beau monde ,*

*Lors qu'il devroit chercher quelque
grotte profonde.*

*Vn jeune Damoiseau qui ne vit
que d'amour ,*

*Pour aller dans un Cloistre aban-
donne la Cour ,*

*Et de tous ses desirs traîne avec luy
l'escorie.*

*Enfin on voit par tout des esprits
de la sorte.*

*Si je parlois de tous , ce long dé-
nombrement*

*Pourroit lasser R** qui parle in-
cessamment.*

*Que ces mots sont divins ! Prends
soin de te connoistre ,*

*Voy quels sont tes desirs , & ce
que tu peux estre.*

*L'homme devroit toujours les porter
dans son cœur ,*

Soit que de la retraite il cherchast
la douceur,

Soit que l'Himen pour luy parust
avoir des charmes,

On qu'un boëillant transport luy
mist en main les armes.

Prens soin de te connoistre. A-
près qu'un trait cruel

Eut du Fils de Thetis frappé l'en-
droit mortel,

Thersite ne vint pas, sans cœur, sans
éloquence,

Sur le vaillant Ajax briguer la
preference,

Et demander un prix qu'eût
chancelant

N'osoit aux yeux des Grecs deman-
der qu'un tremblant.

L'un prétend aux Chrestiens annon-
cer l'Evangile,

Et leur tracer du Ciel la route diffi-
cile.

Se connoist il luy mesme ? A-t-il
reglé ses mœurs ?

Croit-il que ses discours toucheront
les Pecheurs ?

Peut-il comme Boileau , Seanon ,
O Bourdalouë ,

Meriter qu'en tous lieux on l'admi-
re , on le louë ?

Ab! s'il n'est tout au plus qu'un C**
qu'un P..

Dont l'unique talent n'est que de
crier haut ,

Et ne doit pas aller sous de mauvais
auspices ,

Par de fades Sermons faire la guerre
aux vices.

Cet autre de Bartole endossant le
harnois ,

Se promet au Palais de glorieux
exploits.

Peut-il par le secours d'une vive
éloquence

D'un labyrinthe affreux retirer l'in-
nocence ?

Peut-il se distinguer de ces Grimaux
glacez ,

*Qui dans leurs Plaidoyers toujours
embarrasser,*

*Sans expliquer le fait vont battre la
campagne.*

*Tantost dans le Japon, tantost dans
l'Allemagne ?*

*Ne le verrons nous pas encor après
vingt ans,*

*Se cacher inconnu parmi les écou-
tans ?*

*D'où vient qu'on entreprend plus
qu'on ne devoit faire ?*

*Je ne puis un moment demeu-
rer solitaire.*

*Quoy, pour avoir un froc ne
m'est-il pas permis*

*D'avoir quelque amourette, &
de voir mes Amis ?*

*On ne peut vivre seul, pourquoy se
faire Moine ?*

*Pourquoy comme D.... vouloir estre
Chanoine,*

*Si l'on ne veut jamais en remplir le
devoir,*

40 M E R C U R E

*Si l'on ne voit le Chœur que pour s'y
faire voir ?*

A Matines , grand Dieu ! qui
moy ? qu'osez-vous dire ?

Est-ce donc une Loy qu'on me
doive prescrire !

Je vais jusqu'à minuit jouer ,
faire l'amour ,

Puis je après m'éveiller à la
pointe du jour ?

• Encor si j'espérois au retour de
l'Aurore

Trouver dans nostre Chœur la
Beauté que j'adore ,

J'irois par des regards encor
pleins de langueur

Me rendre adroitement le maî-
tre de son cœur.

*Voila , voila les soins où son ame
est sensible ;*

Heureux , si connoissant son pa-
chant invincible ,

*Au pied de nos Autels il n'eust pas
fait des vœux .*

*Dont la mort seule a droit de délier
les nœuds.*

*Mais quoy, me dira-t-on, vous qui
parlez en maître,*

*Qui voulez que chacun appren-
ne à se connoître,*

*Vous connoissez-vous bien? On
diroit à vous voir*

*Prendre à nous diriger un ab-
solu pouvoir,*

*Qu'ainsi qu'un Dépreaux vous
pouvez nous reprendre.*

*Et ne craignez vous pas d'oser
trop entreprendre?*

*Pense-t-on que mes Vers n'aient
pas de Lecteurs?*

*Nous voyons tous les jours mille mé-
chans Auteurs,*

*Après quelques Sonnets siffler sur le
Parnasse,*

*Jusques au Poëme Epique élever
leur audace,*

*Et qui sçachant à peine ébaucher
quelques traits,*

*Se flatent d'égalér les plus bardis
Portraits*

*Vn jour dans un employ quand tu
serastranquille ,*

*Tu m'as chez toy, Damon, promis
un doux azile*

*Là sans ambition ; & sans craindre
la faim ,*

*Sur les Peintres fameux je forme-
ray ma main.*

*Tantost pour te louer je poliray mes
rimes.*

*Et j'iray quelquefois lever le mas-
que aux crimes ,*

*Et des cœurs vicieux penetrant les
secrets ,*

*Contre tous les R . . . j'aiguiseray
mestraits.*

Les Maladies sont si frequen-
tes & si malignes cette année ,
qu'elles causent une infinité de
morts. C'est ce qui m'engage à

vous parler dès le commencement de cette Lettre de quelques unes de celles qui sont arrivées depuis ma dernière.

Messire Michel Phelypeaux de la Vriliere , Archevesque de Bourges, mourut icy d'une mort subite le 28 du mois passé. Il avoit esté auparavant Conseiller au Parlement de Paris, & Evêque d'Uzès, & il estoit Abbé de Nostre-Dame de l'Abbie, de Saint Vincent, de Quincy, de Niort, & de S. Lo. Il descendoit de Remond Phelypeaux S. d'Herbaut, de la Vriliere, & du Verger, qui ayant esté Secrétaire des Finances, puis Secrétaire du Roy, Tresorier des Parties Casuelles en 1590. & enfin Tresorier de l'Epargne en 1591. s'estoit acquitté de tous ces emplois avec tant d'honneur & de pro-

bité, qu'après la mort de Paul Phelypeaux , S. de Pontchartrain , Secretaire d'Estat , son Frere , le feu Roy luy fit remplir cette grande Charge , & luy donna le département des Affaires étrangères en 1626. Il mourut à Suzé en 1629. & eut entre autres Enfans de Claude Gobe-
lin , sa Femme , Balthazar & Loüis Phelypeaux. Le premier fut Conseiller au Parlement de Paris , puis Tresorier de l'Epar-
gne , & enfin Conseiller d'Estat, & mourut en 1663. Loüis Phe-
lipeaux , Sr de la Vriliere & de Chasteauneufsur Loire, fut pre-
mierement pourveu de la Char-
ge de Greffier du Privé Conseil en 1619. & l'année suivante , de celle de Conseiller d'Estat. En-
suite il s'attacha avec une si forte application auprès de Remond

Phelypeaux son Pere , & fit paroistre tant d'intelligence & de conduite dans les affaires , que le Cardinal de Richelieu l'ayant jugé digne de luy succeder en la Charge de Secretaire d'Estat , luy en fit accorder les provisions en 1629. par le feu Roy , qui le nomma Prevost & Grand-Maistre des Ceremonies de ses Ordres en 1643. Il avoit épousé en 1635. Marie Particelli , Fille de Michel , S. d'Hemery & de Thoré , Sur-Intendant des Finances , & il en a eu plusieurs Enfans. C'est de ce mariage que sont sortis M. l'Archevesque de Bourges qui vient de mourir , & M. le Marquis de Chasteau-neuf , aujourd'huy Secretaire d'Estat & des Ordres du Roy , receu en 1669. en survivance de la Charge de M. de la Vriliere, son Pere, mort en 1681.

Messire Jean Bentivoglio ,
Abbé Commendataire de Saint
Valery & de Nant , mourut le 2.
de ce mois, âgé de quatre-vingt-
neuf ans. Il estoit Neveu du
Cardinal Guy Bentivoglio , si
fameux par ses grandes qualitez,
& par les Ouvrages qu'il a don-
nez au Public. Les plus impor-
tans sont l'Histoire de Flandre,
la Relation de France, des Let-
tres & des Memoires. Ce Guy
Bentivoglio ayant esté envoyé
Nonce en Flandre , & ensuite
en France , s'acquitta si-bien de
ces emplois , que le Pape Paul
V. le fit Cardinal. Le Roy Louis
XIII. auprès duquel il estoit
alors , le chargea de la protec-
tion de France en la Cour de
Rome , & l'estime qu'il s'acquit
par tout fut telle, qu'on ne don-
ta point qu'il ne düst estre élevé

dans la Chaire de S. Pierre après
 la mort d'Urbain VIII. arrivée
 le 29. Juillet 1644. mais estant
 entré dans le Conclave, les gran-
 des chaleurs de cette saison luy
 causerent une insomnie qui luy
 donna la Fièvre, & il en mour-
 rut le 7. Septembre de la mes-
 me année, âgé de soixante &
 cinq ans. La Famille des Ben-
 tivoglio, l'une des plus nobles
 & des plus considerables de tou-
 te l'Italie, tire son nom d'un
 Bourg dans le Boulonnois du
 costé de Ferrare, appellé Benti-
 voglio, & a eu assez long temps
 la Seigneurie de la ville de Bo-
 logne. Antoine Bentivoglio,
 aussi riche que vertueux, fut
 extrêmement considéré sur la
 fin du quatorzième siècle. Il eut
 de Zanna, sa Femme, Jean
 Bentivoglio l. du nom, qui s'es-

tant rendu maître de la Ville de Bologne en 1400. fut tué vers l'an 1402. après avoir perdu une Baraille. Les Bentivoglio s'étant rétablis depuis Annibal Bentivoglio se rendit encore maître de Bologne, & y commanda jusque vers l'an 1445. qu'il fut assassiné dans l'Eglise de Saint Jean, par les Cannelules les Gisleri. Jean Bentivoglio II. du nom, fut son Fils. La politique l'obligea de faire mourir plusieurs des Malvezzi, & de chasser les Maréscotti, à cause des secretes cabales qu'ils faisoient pour luy oster le Gouvernement. Il fut chassé de Bologne avec toute sa Famille par le Pape Jule I I. & il se retira, les uns disent à Milan, & les autres à Bassetti dans le Parmesan, où il mourut en 1508. âgé de soixante dix ans. Le reste de la Famille Benti

Bentivoglio s'établit à Ferrare. Cornelio Bentivoglio , qui fut deux fois Lieutenant en Italie pour le Roy de France , & qui eut beaucoup de part dans l'estime des Princes de la Maison de Guise , s'acquit une grande reputation dans les guerres de Toscane , & fut depuis Generalissime d'Alphonse II. Duc de Ferrare. Il épousa Elisabeth Bendadei , & il en eut entre autres Enfans Guy Bentivoglio , Cardinal , & le Marquis Bentivoglio , qui après la mort d'Alphonse, Duc de Ferrare , prit le party de Cesar son Cousin , qui prétendoit luy succeder , & se mit à la teste de ses Troupes. M. l'Abbé Bentivoglio , dont la mort donne lieu à cet article , avoit esté des Amis particuliers de M. le Cardinal Mazarin. Il aimoit sur tout la

May 1694.

C

Musique, & content de sa fortune, il n'a jamais cherché à s'élever au déla de celle que sa naissance luy avoit procurée.

Madame la Maréchale de Grancé est morte aussi au commencement de ce mois. Son corps fut porté avec beaucoup de pompe de l'Eglise de Saint Eustache à celle des Capucines, où elle a esté inhumée. Elle estoit Gouvernante de Mademoiselle, s'appelloit Charlotte de Mornay, & estoit Fille de Pierre de Mornay, S. de Villarceau, & d'Anne-Olivier de Leuville. Elle avoit épousé en 1648. Jacques Rouxel, Comte de Grancé & de Medavi, Veuf de Catherine de Monchy, Sœur de Charles, Marquis d'Hocquincourt, Maréchal de France, qu'il avoit épousée en 1624. Feu M. de Grancé, son Mary,

fut fait Maréchal de Camp en 1636. Gouverneur de Gravelines en 1644. Lieutenant General, & Maréchal de France en 1651. Il fut étably ensuite Gouverneur de Thionville, & créé Chevalier des Ordres du Roy en 1663. Il a eu de sa premiere Femme, Pierre Rouxel II. du nom, Comte de Grancé, & de la seconde, dont je vous apprens la mort, M. l'Abbé de Grancé, premier Aumônier de Monsieur; Marie Louïse Rouxel, mariée en 1665. à Joseph Rouxel, Comte de Marey, son Cousin, qui fut tué au Siege de Candie en 1668. trois Filles Religieuses, l'une à Vignars, & les deux autres à l'Abbaye de Gomer-Fontaine; & Marie Louïse de Grancé, Dame d'Atour de la feuë Reine d'Espagne. Madame la

Comtesse de Marey a esté nommée par Monsieur, pour remplir la place de Gouvernante de Mademoiselle, que possédoit feuë Madame la Maréchale de Grancé, sa Mere.

La petite Verole, qui n'a pas moins regné cette année que les Fièvres malignes, a emporté dans ce mesme temps Madame la Marquise de Barbesieux, âgée seulement de vingt ans. Elle avoit tout ce qu'on peut souhaiter en une Femme, pour la rendre aimable, & pour vous faire son éloge en peu de mots, je vous apprendray que le Roy a dit en parlant d'elle, que *M. de Barbesieux ne perdoit pas seul à cette mort, mais que toute la Cour y perdoit aussi.* Après un témoignage si avantageux je dois me taire, puis que je ne pourrois rien dire

qui fust plus à sa gloire. Vous sçavez qu'elle estoit Fille de feu M. le Duc d'Uzez. Je vous ay si souvent parlé de cette Maison, qu'il me seroit inutile de repeter ce que je vous ay déjà dit. Madame de Barbesieux n'a laissé qu'une Fille de son mariage.

Ceux qui aiment le merite, feront touchez de la mort de M. de Silvecane. Il estoit President en la Cour des Monnoyes, & avoit esté Prevost des Marchands de Lyon. Il avoit beaucoup d'amour pour les belles Lettres, & la connoissance qu'il en avoit, luy avoit fait entreprendre les traductions de Juvenal & de Perse qu'il a données au Public en Vers François. Les Notes, dont il a embelly ces deux Ouvrages sont fort curieuses & tres estimées, Il estoit honneste, bien-

faisant , bon Amy , & la droiture de son ame égaloit la beauté de son esprit.

J'ay encore à vous apprendre la mort de deux personnes de vostre Sexe. L'une est Dame Françoise Briçonnet , Fille de Messire Thomas Briçonnet , Conseiller en la Cour des Aides , & de Dame Marguerite le Picard , & Veuve de Messire René le Tellier , Seigneur de Mordan , d'Oisou , & autres lieux , Conseiller du Roy en sa Cour des Aides de Paris , & Fils de Charles le Tellier , Maistre des Comptes. Ce Charles le Tellier estoit Frere de Michel le Tellier , Conseiller en la Cour des Aides , & Pere de M. le Chancelier le Tellier. L'autre est Dame Elisabeth. Catherine de Rouffeler , Femme de Messire Robert Cousinet ,

Conseiller du Roy , Maistre
Ordinaire en sa Chambre des
Comptes de Paris.

Le Conte que vous allez lire
est de M. Fournier de Villecerf.

GROS - JEAN ET SON CURE.

CONTE.

CEn'est point d'aujourd'huy que
l'Ignorant censure

Les productions de l'esprit.

*Les meilleures souvent éprouvent
la morsure*

*De force sots que le bon sens
aigrit.*

*Le conte qui suit doit t'instruire,
Lecteur , de cette verité.*

*Il peut faire plaisir à qui voudra
le lire,*

*Et guerir un Cerveau gasté
Du sot entêtement de dire*

C 4

Son sentiment précipité.



*En l'un des Bourgs de Sologne
 Logeoit certain Paysan ,
 Nommé Gros Jean ,
 Homme de bonne humeur , passa-
 blement yvrogne ,
 Qui sçavoit lire en Francois , en
 Latin ,
 Chantoit l'Epistre à la grand-
 Messe ,
 Et jouïssoit comme par droit d'ai-
 nesse ,
 De l'Intendance du Lutrin.*



*Avec ces beaux talens bousé de
 vaine gloire ,
 Il se croyoit un esprit sans pareil ,
 Le plus sçavant qu'eust vû le riva-
 ge de Loire ,
 Depuis qu'y lui soit le Soleil.
 Le Curé de son Bourg , homme d'un
 vray mérite ,*

Docteur de l'Université,
Plein de vertus, de probité,
Paroissoit à Gros Iean de science
petite.

Ce Curé fit un Sermon
Le jour de la Dedicace ;
Tout ce qu'il dit fut fort bon ,
Il prescha mesme avec grace ,
Et son discours si bien raout ,
Que pendant qu'il dura personne
ne dormit ,

Chose pourtant fort difficile à
croire ,

Car Bourdalouë a vû plus d'une
fois ,

Malgré sa Rhetorique & sa char-
mante voix ,

Dormir gens de son Auditoire.

Enfin bref, le Sermon finy ,

Le bon Curé va changer de che-
mise ,

Puis revient dans la chambre , où
la table estoit mise.

C S

Et le bufet pour la soif bien garni.
 D'abord on applaudit à sa haute
 science,
 Et sur sa Déclamation
 Chacun tâcha de mettre en évi-
 dence
 Ce qu'il sçavoit en cette occa-
 sion.
 Gros lean qui ne manqua jamais
 aucune feste,
 Etoit aussi monté pour estre du
 repas;
 Et quelqu'un remarquant qu'il se-
 coïoit la teste,
 Haussoit l'épaule, & n'applau-
 dissoit pas;
 De cette piece d'éloquence,
 Luy dit-il, là, que penses-tu ?
 Moy, dit Gros-lean ? j'ay piqué
 quand j'y pense,
 Elle ne vaut pas un festu.
 Hardé, séné, le beau prêchage,
 L'entendons tout ce qu'il disoit;

*Palsanguié faut-il pas être un fin
personnage*

*Pour sermonner comme il fai-
soit ?*

*Pour moy , j'aime bien mieux
Monsieur nostre Vicaire ,*

*Le ne sçavons ce qu'il nous
dit ;*

*Il n'a pas dit trois mots , bredouil-
lant son affaire ,*

Que tout le monde s'assoupit.



*Vous voyez ce que c'est de parler ,
ou d'écrire ,*

Reprit alors le bon Pasteur.

*Le vous paroît assez bon Ora-
teur ,*

*Et je fais pour Gros-Jean un sujet
de Saïye.*

*Des qu'au public on s'est livré ,
On s'expose à la censure.*

Tel mérite est admiré ,

Qui d'abord reçoit injure.

D'un ignorant avéré.

Ce n'est nouvelle aventure

*De trouver que Gros-lean remon-
tre à son Curé.*

Le Comté de Souabe est une Region où les Armées ont roulé pendant plusieurs Campagnes , & particulièrement la dernière. Le Sieur de Fera cru que les Officiers , aussi bien que les Curieux , ne seroient pas fâchez d'avoir ce beau & malheureux Pays fort bien détaillé en quatre feuilles , avec une Carte tres-particuliere du Duché de VVirtemberg , en une grande feuille. C'est ce qu'il vient de donner au Public , en attendant dans peu de jours sa Mappemonde sur les nouvelles Observations, & la sixième partie des forces de l'Europe. Ces

nouvelles Cartes se trouvent chez l'Auteur, dans l'Isle du Palais, à la Sphere Royale. Tous les Ouvrages du S. de Fer ont esté si bien receus jusques à present, qu'il suffit qu'on sçache qu'il en ait mis de nouveaux au jour, pour les vouloir acheter.

Vous avez souvent oüy parler des Tableaux de feu M. de Vandermeulen, qui representent les Conquestes du Roy. Rien n'est si beau en ce genre, & comme ils sont à Sa Majesté, & trop grands pour estre copiez, ils ont esté gravez la pluspart, pour satisfaire les Curieux, & les Etrangers. La veuë de Luxembourg, qui ne l'avoit pas esté du vivant de feu M. de Vandermeulen, vient de l'estre par le S. Nicolas Bon-

62 - MERCURE

part l'Aîné, qui la debite à la
ruë S. Jacques, à l'Aigle d'or,
avec toutes les autres Estampes
de ce Peintre ingenieux.

Les nouvelles Reflexions
ou Sentences & Maximes
morales & politiques, dédiées
à Madame de Maintenon, par
M. de Vernage, Docteur en
Theologie, & Chanoine de l'E-
glise Royale de Saint Quentin,
paroissent depuis peu dans une
troisième Edition, augmentée
d'un tiers, & de trois petits Trai-
tez nouveaux sur la briéveté de
la vie, sur les Maladies & sur la
Mort. Ces trois Editions ont esté
faites depuis l'année 1690. ce
qui fait voir que le débit de ce
Livre a esté fort grand, & en
marque en même temps la bon-
té, puis que les Ouvrages aus-
quels on court avec tant d'em-

preffement, ne font jamais mediocres, tout le Public ne se pouvant abuser, & rien n'estant assez fort pour détruire l'estime que l'on a justement pour ce qui est universellement approuvé. La troisième Edition dont je vous parle a esté faite par le S. Amaury, Libraire à Lyon, & il la fait debiter à Paris chez le S. Lambin, rue S. Jacques, à l'Enseigne du Miroir.

Le fort & la marque des bons Livres estant d'être imprimez plusieurs fois, il ne faut pas s'étonner si les *Entretiens sur la pluralité des Mondes*, de M. de Fontenelle, ont esté imprimez pour la troisième fois, augmentez d'un nouvel Entretien. Ils se vendent chez le S. Brunet au Palais, aussi bien que les *Dialogues des Morts*, imprimez pour

la quatrième fois , & tous les
Ouvrages du même Auteur.

C'est pour les Sçavans de
vostre Province , qui aiment les
découvertes de Physique , que
je vous envoie la petite histoire
anatomique qui suit cet article.
Elle est de M. Poupart , qui a
déjà fait plusieurs Traitez cu-
rieux , que le Public a fort bien
reçûs.

L'ANALYSE

Des Vaisseaux prolifiques du
Limaçon de Jardin.

JE ne sçaurois donner une idée plus
claire des Vaisseaux prolifiques du
Limaçon , qu'en les comparant à un
magnifique groupe que la sçavante
main du Sculpteur a tiré d'un seul
bloc de matière. L'Uterus ou l'Ovai-
re , le Canal que j'appelle Preparant-

graisseux, qui se va perdre dans le foye, un gros morceau de graisse qui fait l'office de prostates, un testicule & son vaisseau defferant, deux petits arbres fort branchus, la verge, ses deux ligamens, & un cul de sac dans lequel est renfermée une épée écailleuse, sont les organes que la nature a tirez d'un même tronc pour la perpetuité de l'espece du Limaçon.

L'Ovaire ou l'uterus a deux pouces de long. C'est un large canal fraisé qui va percer le col de l'animal, tout auprès de sa bouche. Il est enveloppé dans une membrane délicate, & va finir au commencement d'un gros morceau de graisse blanche. C'est dans ce vaste canal que sont enveloppez les petits Limaçons avec leur coquille, que l'animal enfante dans une saison favorable. Le Limaçon participe si également de l'un & de l'autre sexe, qu'un ovaire tout

simple, & un testicule situé sous le cœur, & assis sur un gros morceau de graisse blanche qui le tient souple, onctueux, & luy sert de coussinet. Ce testicule n'est point un lacis, ou un entortillement de vaisseaux comme dans l'homme; ce n'est que le fond dilaté de son vaisseau defferant. Ce canal defferant est long de deux pouces, il rampe sous la membrane de l'ovaire auquel il est attaché par plusieurs petits vaisseaux ou ligamens. Dans le temps des amours de cet animal son testicule est gros comme un petit pois. & rempli d'une matière si épaisse & si tenace qu'il auroit esté impossible qu'elle eust pu couler dans de si longs canaux, s'ils n'avoient pas esté graissez d'une humeur onctueuse que leur fournit le canal preparant graisseux. Ce canal est long de 4. pouces. Il rampe sous la membrane de l'ovaire, & puis il

va passer au travers d'un gros morceau de graisse blanche, à la sortie de laquelle il est tortillé & ondé dans l'espace de deux ou trois lignes, après lequel il entre dans le foye, où il se perd. Ce canal & le defferant aboutissent à un conduit commun, long d'environ six lignes, & finit à celui de l'ovaire. Ces deux derniers ont encore un tuyau commun qui va sortir par le col de l'animal pour faire l'entrée de l'utérus. Voici l'usage du canal réparant graisseux. Le foye dans lequel il se perd, est la source d'un liquide il puise la vertu prolifique : aussi elle lui est toute semblable en couleur & presque en consistance. En chemin faisant elle rencontre le canal defferant, dans lequel elle tombe par son propre poids, d'où elle est portée dans le testicule. La graisse au travers de laquelle passe ce grand canal, fait l'office de prof-

tates. Elle luy fournit une liqueur onctueuse laquelle est portée dans les canaux par où doit couler l'humeur prolifique pour les rendre souples & glissans, afin que toute épaisse & tenace qu'elle est, elle y puisse aisément couler. Les deux arbres blancs sont plantez sur le commencement de l'ovaire, leurs troncs se divisent en cent petits rameaux flotans & sans attaches. Ce sont des canaux, car quand on les laisse tremper dans l'eau ils se remplissent & deviennent assez gros. Je présume que l'humeur prolifique pourroit bien recevoir des préparations en circulant dans ces labyrinthes. La verge a quatre ou cinq pouces de long. Elle est construite de plusieurs petites fibres, situées presque parallelement, & creusées tout au long, de maniere qu'on y peut aisément introduire une grosse soye de cochon. Elle est liée à deux grands

muscles ou ligamens, distans l'un de
 l'autre de trois ou quatre lignes. Vn
 de ces muscles est attaché vers le
 costé gauche de l'animal, au sac
 membraneux qu'il porte sur son dos.
 L'autre passe tout proche l'œsophage,
 au travers de quelques membranes
 qui luy font faire un angle, & luy
 servent de poulie pour tirer oblique-
 ment comme fait le grand oblique de
 l'œil. Leur situation me fait croire
 qu'un de ces muscles sert à tirer la
 verge en dedans, lors qu'elle est sor-
 tie, & que l'autre aide à la faire
 sortir dehors quand il est nécessaire.
 J'ay vu dans le temps de l'automne,
 tout au long de la verge la mesme
 humeur qu'on trouve dans le testicule
 de l'animal. Le fourreau blanc &
 cartilagineux a la figure d'une petite
 poire languette. Il renferme une épée
 blanche, écailleuse, rabotée comme
 du chagrin, longue de deux ou trois

lignes , extrêmement pointue , & plantée dans une petite glande. C'est avec cette épée qu'il pique & qu'il aiguillonne l'animal quand il est marié , parce qu'estant fort lent & paresseux , & la matiere prolifique épaisse & tenace , les blessures qu'il en reçoit le réveillent , le mettent en jeu , en amour , & en mouvement. Je ne veux point de l'honneur qui ne m'appartient pas. M. Lister , de la Société Royale des Sciences de Londres , a vu l'épée écaillense sortie de l'animal , mais il ne sçait ce qu'elle devient lors qu'elle est rentrée. Il a connu la verge sans l'examiner autrement , & que cet animal estoit hermaphrodite par son mutuel accouplement.

Je vous feray sans doute plaisir en vous faisant part d'une aventure des plus singulieres ,

contenuë dans une Lettre de Londres. Il y a peu de Villes où le Vin de Canarie soit plus aimé , & où l'on en trouve davantage. Un Particulier en ayant une Pipe à sa Cave qui contenoit plusieurs muids , fut fort surpris lors qu'on luy vint dire un jour , que son Vin ne venoit plus. Ce Vin estoit excellent , & il y avoit si peu de temps qu'il estoit en perce, qu'il ne put croire ce qu'on luy disoit. Il courut à son tonneau , frappa contre , & le son qu'il rendit luy fit connoistre qu'il n'estoit pas vuide. Il fourra un baston par le bondon , & ce baston trouva de la resistance. Après avoir ouvert encore une fois le robinet , sans que le Vin coulast, il voulut sçavoir ce qui pouvoit en estre la

cause. Il fit défoncer la Pipe. Quelle surprise , lors qu'on vit un Espagnol qui estoit assis dedans ! Il avoit le teint fort frais, la barbe bien faite à l'Espagnole, & la Gonille autour du col. On l'examina avec grande attention , & on découvrit enfin qu'il avoit esté assassiné. On en a fait graver des Portraits , qu'on a envoyez dans toute l'Espagne.

Autre aventure dont vous trouverez les circonstances dans la Lettre que vous allez lire. Elle fera faire de grands raisonnemens , & excitera bien des disputes. A la verité elle contient des choses bien surprenantes, & ce qui me le paroist davantage , c'est qu'elle a un air de verité qui doit embarasser les plus incredules. L'affaire est recente ,
les

les lieux sont nommez , & les témoins aisez à trouver. Pour moy , je ne prens aucun party , & n'ay garde de decider entre les Parlemens , qui ne reconnoissent point de Sorciers , & ceux qui les condamnent à mort. Je vous envoye seulement la Lettre dans la mesme simplicité naturelle qu'elle a esté écrite. Elle est d'un Commis des vivres.

A Beauvais , ce 25. Avril 1694.

JE me serois rendu icy plutost sans le desordre qui est arrivé dans l'équipage de Bonnefoy, qui est à Gournay , mais je me suis jugé plus nécessaire à chercher le remede qui convenoit à la guerison de vos Chevaux , & à force de courir je l'ay trouvé. En voicy les particularitez.

Il y avoit vingt cinq Chevaux de
May 1694.

D

cet équipage enforceleux, & il n'en auroit réchappé aucun, si je n'eusse fait la découverte du Mareſchal de Saint Germer, qui eſt celuy qui entreprend de les deſenforceler; pluſieurs Mareſchaux que j'ay fait aſſembler des plus experimenter de la Provin- ce, n'avoient pu rien décider ſur leur maladie, & ne ſ'accordoient en rien. Dans cet intervalle de temps, il vous eſt mort quatre Che- vaux. Ce Mareſchal, quoy que con- tre mon opinion, paſſe pour l'ennemy des Scrciers. Voicy comme il ſ'y eſt pris pour deviner la cauſe de la mala- die de ces Chevaux. Un Cierge benit & de l'Eau benite, avec un ſeau d'eau & des paroles, ont fait l'af- faire. J'eſtois preſent à cette belle expedition Je tenois le cierge. Le Mareſchal fit tomber quatre ou cinq gouttes de cire dans l'eau, qui for- merent en meſme temps des couleu-

pres, & ensuite le cierge se souffla brusquement. Le vous avoué que les cheveux me dresserent à la teste, en craignant que le Diable ne se méprist je sortis au plus viste de la Chambre où l'on avoit fermé tout, avec une bonne resolution de n'y plus rentrer. Après cela, le Marechal en question fit ouvrir les Chevaux morts, & en fit prendre les cœurs, qui furent coupez chacun en quatre. Il en sortit des couleurs vivantes, ce qui avoit esté figuré auparavant par les gouttes de cire. Cela s'est fait à la vûe de vingt personnes, & de vos Officiers, de sorte que le charme a cessé, à l'exception d'un Cheval ou deux, de la guérison desquels il ne répond pas précisément, parce que le sort est trop impetéré. Le mesme Marechal avoit fait plus. Le sieur Vernier, Receveur de M. l'Abbé Laquier, avoit tous ses bestiaux enfor-

celez depuis peu de jours. Le Marechal de Saint Germer a trouvé le secret de faire venir les Sorciers chez le Sr Vernier mesme. Ils ont esté arrestez & conduits depuis quinze jours aux prisons de Gournay, où ils ont avoué leurs crimes. Ce Marechal nous a dit aussi qu'il fera venir jusques dans le cour d'Elbeuf, l'auteur du sortilege. Si M. l'Abbé Lacquier vouloit se donner la peine d'écrire à son Receveur, il en apprendra encore davantage.

La place que la mort de M. l'Abbé de la Vau avoit laissée vacante à l'Academie Françoise, a esté remplie par le choix qu'elle a fait de M. l'Abbé de Caumartin. Il y vint prendre seance le Samedy. 8. de ce mois, & fit un remerciement plein d'esprit, & tourné d'une maniere si deli-

care, qu'il remplit avec beaucoup de gloire pour luy, l'opinion, avantageuse qu'il avoit fait trouver digne d'estre receu dans ce Corps illustre. Après avoir dit que pour remercier dignement ceux qui le composent, il auroit falu les faire parler eux mesmes, ou du moins attendre que le commerce avec ces Maistres de la parole, luy eust donné quelque legere teinture de l'Eloquence, il dit que le silence eust esté le seul party qu'il auroit dû prendre, s'il luy eust esté possible de se taire au milieu de tant de sujets de louanges qui s'offroient à luy de toutes parts. Il fit voir qu'encore que le Cardinal de Richelieu eust droit de pretendre à l'immortalité par les grandes actions qu'il avoit faites, il se l'estoit moins asséeurée

par l'ordre qu'il avoit rétabli dans les differens Corps de l'Estat, & Par la crainte qu'il avoit inspirée à nos Voisins, que par l'établissement de l'Academie, ayant moins fait pour sa gloire, en abattant cette espece de Republique, que l'Herésie avoit formée au milieu du Royaume, qu'en rassemblant les Muses dispersées, animant luy-mesme leurs concerts, & par ses bienfaits les encourageant à chanter les merveilles qui se faisoient par ses conseils, & les préparant à en celebrer de plus grandes qui devoient venir après luy. Il n'oublia pas, selon la coutume, l'Eloge du Chancelier Seguier, second Protecteur de l'Academie, que les premiers emplois de la Justice & de la Guerre, réunis pour la premiere fois en

sa personne , avoient rendu moins digne d'un titre si glorieux , que des talens cultivez dans l'Academie mesme; qu'une éloquence qui soutenoit toujours la majesté de la parole du Prince dont il estoit l'organe; qu'un discernement admirable , qui dans les Assemblées des Academiciens , le faisoit décider aussi sainement sur les Ouvrages d'esprit , qu'il le faisoit dans les Conseils sur les fortunes des Particuliers. Il passa de là au Roy , qui en se declarant Protecteur de l'Academie , n'a point cru indigne de luy une qualité qui avoit esté possédée par ses Sujets. Après avoir dit qu'Alexandre n'a point eu plus de rapidité dans ses Conquestes , ny Cesar plus de sagesse dans la conduite de ses Armées, & que

l'Eglise n'a jamais trouvé ny plus de zele pour son agrandissement dans Constantin, ny plus d'attachement à ses regles dans Theodose , Icy , continua-t'il , nous voyons nostre siecle vangé de ces zeles defenfeurs de l'Antiquité. Ils ne contestent plus son avantage sur les autres siecles. S'ils doutent qu'il ait celui de donner des loüanges , ils sont forcez d'y reconnoistre celui de les meriter. S'ils sont trop modestes pour avouer l'un , la verité a trop de force pour ne les pas faire convenir de l'autre. En vain chercheroit-on dans les temps passez , quel exemple trouver d'un Prince que toute l'Europe conjurée ne peut ébranler , qui seul environné d'Ennemis innombrables , force des Places , gagne des Batailles , fait dans une seule Campagne des Conquestes dignes d'acquiescer le titre de Con-

gaerant à des Princes qui en feroient
 autant dans tout le cours de leur
 vie. Approchez en de plus près,
 Messieurs, ne craignez rien ; par
 tout il est dans son point de venue.
 Ce ne sont point de ces fausses gran-
 deurs dont l'éloignement cache les
 imperfections. Ce ne sont point de
 foibles beautés dont la distance con-
 fond les traits. Vous le verrez par
 tout le même ; dans ses Conseils où
 la justice préside toujours ; au mi-
 lieu de ses Courtisans , écoutant
 leurs prières , rendant les uns heu-
 reux en leur accordant les grâces ,
 les autres contents , même en les re-
 fusant ; à la teste de ses Armées fai-
 sant trembler ses Ennemis , tournant
 des yeux de Père sur un Peuple qui
 souffre tous les maux inséparables
 de la guerre ; trouvant la gloire bien
 chère à ce prix , & disposé dans
 son cœur à donner le soulagement de

*ses Sujets ce que tant de Princes li-
guez contre luy ne pourroient jamais
luy arracher.* M. l'Abbé de Cau-
martin finit par les louanges de
M. de la Vau, son Prédecesseur,
Amy vif & empressé, en qui
on a toujours reconnu une viva-
cité surprenante, & toujours
nouvelle pour tout ce qui luy
paroissoit regarder la gloire de
l'Academie, & il assura cette
Compagnie, qu'en imitant ce-
luy à qui il succedoit, dans l'at-
tachement extrême qu'il avoit
toujours eu pour elle, il tâche-
roit de se rendre digne de l'hon-
neur qu'elle luy avoit fait de le
choisir pour remplir sa place.

M. Perraut, Chancelier de
l'Academie, répondit à M. l'Ab-
bé de Caumartin en l'absence
de M. le Comte de Crecy, qui
en est presentement Directeur.

Il loua le sens exquis , la vaste
 & profonde érudition , & enfin
 toutes les belles connoissances.
 qui rendent ce jeune Abbé
 l'admiration de tous les Sçavans
 & dit que l'éloge qu'il avoit
 fait du grand Cardinal de Ri-
 chelieu, luy auroit paru incom-
 parable , s'il n'avoit point esté
 suivy de celuy de l'Auguste Pro-
 tecteur de l'Academie , où son
 éloquence s'étoit élevée en
 quelque sorte jusqu'à la hauteur
 de son sujet. Il laissa aux vaillans
 hommes , qui ont suivi le Roy
 dans ses conquestes , & sur qui
 s'est répandue une portion de
 la gloire dont ils l'ont vû tout
 environné , le soin de dire la sa-
 gesse & la beauté de son com-
 mandement , qui porte l'ordre,
 la confiance & le courage ; & à
 ceux qui ont le bonheur de le

servir dans des emplois qui les approchent de sa Personne , la joye de publier sa bonté, sa douceur & son affabilité , qui font trouver plus de charmes à luy obeir qu'à commander par tout ailleurs , & qui dans le mesme temps qu'elles semblent l'abaisser au rang de ses Sujets , le rendent encore plus Auguste , & l'élevent au dessus de tons les autres hommes. Les Academiciens sont destinez à cultiver l'art de la parole ; & comme il parloit devant une Assemblée qui en fait son étude & ses delices , il ne voulut regarder le Roy que du costé de ce sublime & précieux avantage. *C'est à ce Monarque , dit-il , qu'a esté donné particulièrement le glorieux privilege de regner sur les esprits par la force de la parole. Ses discours ,*

toujours dans les bornes d'une brie-
 veté majestueuse, & dont on ne
 sçauroit rien retrancher, comme on
 le disoit de ceux de Demostene, de
 mesme qu'on n'y peut rien ajouter,
 comme on l'a dit de ceux de Cicéron,
 renferment en peu de mots plus de
 choses, plus de substance, que tous
 l'ambitieux amas des périodes nom-
 breuses des Orateurs. Il n'y entre de
 paroles qu'autant qu'il en faut pour
 exprimer la pensée, de mesme qu'on
 n'emploie autour des Pierres précieu-
 ses qu'autant d'or qu'il en faut pour
 les mettre en œuvre. Telle est l'élo-
 quence, lors qu'elle part d'une ame
 du premier ordre, lors qu'elle est le
 fruit de la sagesse, ou plutôt qu'elle
 en est la fleur, qui s'épanche au de-
 hors. Qu'on regarde toutes ces profu-
 sions de graces qui tombent sans
 cesse de ses mains liberales sur la
 vertu & sur le mérite, on n'en verra

point, quelque grandes qu'elles soient
qui valent la maniere dont elles sont
faites , & qui ne soient accompa-
gnées de paroles cent fois plus pré-
cieuses que le bienfait mesme. Qu'on
interroge ceux qui reçoivent ses ins-
tructions sur les affaires dont il les
charge ; ils diront qu'après les avoir
reçues , ils se sentent trouvez comme
changez en d'autres hommes , tant
les paroles du Prince avoient répand-
u de lumiere dans leur esprit , &
y avoient fait germer de grandes
& de nobles pensées. Consultons ceux
que le Prince fait entrer dans ses
Conseils , ils avoueront que leur
surprise , loin de diminuer , aug-
mente tous les jours à la vue de sa
sagesse , qui prevoit tout , & y pour-
voit en mesme temps, dont les projets
ne manquent jamais leur effet aux
momens qu'il leur a marquez , &
que leur seule execution déconure

aux yeux des hommes. Ils confessent qu'étonnez de la facilité avec laquelle il pénétre les affaires les plus obscures, & démesle les plus embarrassées, ils comprennent encore moins avec quelle netteté & avec qu'elle précision il les décide. Que si le témoignage de ses Sujets nous estoit suspect, nous n'aurions qu'à écouter celui de tant d'Ambassadeurs, qui venus avec des Instructions pleines d'adresse politique, ont esté déconcertez dès la première Audience, qui se font vûs doucement contraindre de quitter leur propre volonté pour prendre celle du Prince qui leur parloit, & qui retournés en leurs Pays ne se lassent point de redire les merveilles qu'ils ont ouïes de sa bouche, sans estre jamais contents de l'idée qu'ils en donnent. Après avoir remarqué l'usage merveilleux que nostre Prince fait

faire de la paxole, n'oublions pas de dire qu'il ne luy arrive jamais d'en abuser, & que jamais, parce qu'il en connoist trop & la force & le poids il ne l'a prestée ny à sa colere, ny à son mépris. Si mon discours n'a pas formé une assez grande idée de ce Heros, il ne faut que jeter les yeux sur la situation où il se trouve. Le Ciel a permis que toute l'Europe se soit soulevée contre luy, que la Sterilité mesme soit venue encore le combattre, & il ne l'a permis que pour faire voir qu'il l'a comblé de vertus superieures, & à tant d'Ennemis, & à toute l'inclemence des Saisons. C'est un spectacle que le Ciel donne à l'Univers, pour faire éclater le merite & la grandeur de son Chef d'œuvre; spectacle qui sera bien tost suivi d'un autre plus glorieux encore, où nous verrons la Paix accompagnée de l'abondance, couron-

*ner ses travaux heroïques, & répan-
dre sur nous tous les biens qu'elle peut
donner à la terre.*

Toutel'Assemblée, qui estoit illustre & nombreuse, donna de grands applaudissemens à ces deux Discours, & ne sortit pas moins satisfaite d'une traduction en Vers du *Miserere*, faite par M. Boyer, que leur ensuite M. l'Abbé Tallemant.

Mrs de l'Academie Royale de Villefranche ont fait faire un Service solemnel pour le repos de l'ame de M. de Villeroy, Archevesque de Lyon, leur Protecteur. Un de leurs Academi- ciens y prononça l'Eloge fune- bre de ce Prelat avec autant d'é- loquence que de zele. Quelques jours après, le fils de M. de Bes- sié du Peloux, Secretaire per- petuel de cette Compagnie,

soutint publiquement au College des Peres Jesuites de Lyon , des Theses de Philosophie , avec beaucoup d'éclat & de succez. L'Assemblée y fut nombreuse & choisie. La Planche n'est pas moins considerable par la dépense , qu'elle est agreable par l'invention. La Figure principale est une Dame , qui a l'air , où l'on voit la Majesté mêlée avec la douceur , & qui par ce mélange heureux , represente l'Academie. Elle tient en sa main droite une Plume , & en sa gauche un Livre , qui est le Recueil des Pièces d'Eloquence & de Poësie , faites par les Academiciens , à la gloire du Roy , comme le Pere des Lettres , & le modele des Monarques , figuré sous le symbole du Soleil , dont les rayons éclairent le

Temple de la Gloire. Le dehors pompeux & magnifique de ce Temple, luy est montré par un petit Genie, qui tient la devise de cette Academie, dont le corps est une Rose de Diamans, & quia ces mots pour ame, *Mutuo clarescimus igne*. La Barbarie paroist renversée sous de vieilles masures d'Architecture ancienne. On apperçoit dans l'air au dessus du Temple, la Renommée qui embouche une trompette, & qui en tient une autre pour s'en servir tour à tour dans les deux Mondes en faveur de LOUIS LE GRAND, & pour y publier ses nouvelles Conquestes. Comme cette Thèse est dediée à Mrs de l'Academie de Villefranche, ont a pris soin de graver aux quatre costez des Conclusions de Philosophie,

sur des branches de laurier, les armes, les noms, & les qualitez de Mrs les Academiciens.

M. d'Haurmont, l'un des Academiciens de cette Compagnie, a fait le Sonnet qui suit, pour la medaille du Roy proposée par Mrs les *Lanternistes* de Toulouse, sur leurs Bouts Rimez. Vous vous souvenez de ce que je vous ay dit de ces *Lanternistes*, dans l'une de mes dernieres Lettres.

A LA GLOIRE DU ROY.

S O N N E T.

*Q*u'au Temple de la Gloire, on
 élève le Buste
 Du Heros qui cent fois dans l'hor-
 reur des glaçons,
 Cent fois parmy les feux des bra-
 lantes moissons,

A dompté l'Aigle fi re , & le
Lion robuste.



Plus qu'Alexandre en guerre , en
paix plus grand qu'Auguste ,
Ses faits à tous les Rois serviront
de leçons ,
Aux neuf Sœurs , de matieres à de
doctes chansons
A l'honneur de son regne aussi bril-
lant que juste.



Lâches adorateurs du crime & de
l'orgueil,
Qui fuyez de la Paix le favora-
ble accueil,
LOVIS parle , tremblez , son
bras est nostre digne-



D'une Ligue infidelle il confond
les refforts,
Et bien tost sa valeur en mira-
cle prodigue,

*Va du Monde Chrestien rétablir
les accords.*

PRIERE POUR LE ROY.

*Les desseins de Louis tendent à
vostre gloire*

SEIGNEUR, *sur ce grand Roy,
redoublez vos bienfaits,*

*Et le menant toujours de victoire en
victoire,*

*Couronnez ses travaux par une heu-
reuse paix.*

Cornua peccatorum confrin-
gam, & exaltabuntur cornua
justi. Ps. 4. v. 10.

Un illustre Inconnu, sous le
nom du Chevalier de l'Étoile,
a adressé à ces nouveaux Aca-
demiciens, le Sonnet suivant,
qu'il a fait impromptu, à la con-
sideration de quelques Dames
sçavantes, avec lesquelles il eut

GALANT.

93

le plaisir de dîner ces jours
passez.

SONNET.

Auquel de nos Héros est dû l'hon-
neur du Buste ?
C'est sans doute à celui qui malgré
les glaçons
De lauriers immortels fait par tout
des moissons,
Et qui plus qu'un Alcide est vail-
lant & robuste.



En clemence **L O V I S** surpasse
mesme Auguste ,
Cesar sur la valeur prendroit de
ses leçons.
Formons pour luy des vœux redou-
blons nos chansons
En l'honneur d'un Monarque & si
grand & si juste.



*Il pardonne aux soumis , mais il
punit l' orgueil.*

*Il fait toujours aux siens un favora-
ble accueil ,*

*Il oppose à l'envie une invinci-
ble digue.*



*Il meut sans se mouvoir mille &
mille ressorts.*

*Le Ciel en le formant de ses dons
fut prodigue ,*

*Et ses dons font en luy de merveil-
leux accors.*

PRIERE POUR LE ROY.

" Nous reconnoissons icy-bas "

Louis pour ta fidelle image ;

Puisque c'est ton plus bel ouvrage ,

SEIGNEUR , ne l'abandonne pas.

*Exaudiet illum de cœlo sancto suo ,
in potentatibus salus dexteræ ejus.*

M.

M. le President de Resseguier, l'un des sept Mainteneurs des Jeux Floraux de Toulouse, estant mort, M. de Resseguier le Conseiller en fit l'ouverture par un beau Discours à la loüange du Roy, le 15. d'Avril dernier; & le premier de cemois on donna les trois Fleurs à Mrs Crozat, Gourdou, & Colomiez, pour leurs Chants Royaux & leurs Sonnets.

Je vous parlay il y a quelque temps d'un Essay de Pleaumes & de Cantiques, que Mademoiselle Cheron a mis en Vers, enrichis d'un grand nombre de Figures. Je ne scaurois mieux justifier ce que je vous en dis d'avantageux, qu'en vous envoyant les Vers que M. de Sennece a faits sur cette excellente Version. Jugez de la beauté des

May 1694.

E

Ouvrages qu'il abandonne au
Public, quand ils sont sur d'au-
tres matieres que la louange
d'un Livre.



SUR UNE TRADUCTION

des Pseaumes, faite en Vers

par Mademoiselle Cheron.

O D E.

Equitable Renommée,
Qui du naufrage des temps,
Par le merite charmée,
Sauves les noms éclatans;
Suspend ta voix de tonnerre,
Qui redouble de la guerre
Le tumultueux effroy,
Et d'un accent plein de grace
Viens celebrer au Parnasse
Une Femme comme toy.



Ce beau Sexe dont la flâme

GALANT.

Prend sa source dans les Cœurs
Ne captive point nostre ame
Par le seul plaisir des yeux.
Chez luy la delicatesse,
Le bon goust, la politesse
Regnent d'un air élevé.
Sans secours & sans culture
Il reçoit de la Nature
Un esprit tout cultivé.



Sapho n'est point obscurcie
Des ombres de deux mille ans,
Et Rome, de Sulpicie
Honore encor les talens.
La Greque de sa tendre Je,
Avec art, avec finesse,
Peint les transports aveuglez;
Et la Romaine plus sage,
Des douceurs du Mariage
Charme les esprit reglez.



Et toy, France, dont la gloire
Fournit tant de grands objets,

Pour embellir ton Histoire
Manqueras tu de sujets ?
A l'Italie, à la Grece ,
Superbes pour la Noblesse
De quelque nom favory ,
Oppose en troupe confuse
Bernard , Des-jardins , la Surze ,
Des Esquieres , Scudery.



Mais quelle Etoile nouvelle
Brille à mes yeux étonnez ,
Dont la splendeur immortelle
Rendra nos Fastes ornez ?
Est-ce une chaste Déesse ?
Est-ce Anne la Prophetesse ,
Sœur & Compagne d'Aron ,
Qui sous un habit de Muse ,
Par une pieuse ruse ,
Se fait appeller Cheron ?



Cheron, Muse , ou Prophetesse ,
Que l'Esprit Saint dans tes Vers
Affermit bien la foiblesse .

D'un cœur accablé de fers !
Soit qu'ils décrivent l'atteinte
Du remords & de la crainte
Qui suit l'Impie en tout lieu ,
Soit que leur sainte énergie
Nous fasse l'Apologie
De la conduite de Dieu.



David , que la repentance
De son crime avoit purgé ,
A l'amere penitence
Par tes Vers est rengagé.
Dans le comble de la gloire
Vne touchante memoire
Attendrit ce sage Roy ,
Et ta Version fidelle
Luy rend sa douleur si belle ,
Qu'il pleure encor avec toy.



Les Hebreux dans leurs souff-
frances
A leur Patrie arrachez ,
Aiment par tes remontrances

La peine de leurs pechez.
 Ce Peuple que ta voix flate,
 N'abhorre plus tant l'Euphrate,
 Ennuyé de tes chansons.
 Et voudr'it sur son rivage
 Vivre encor dans l'esclavage
 Eclairé par tes leçons.



O beauté, qui du Parhasse
 Avez connu l'art touchant,
 A Chérin qui vous efface,
 Cédez la grâce du Chant.
 Les éclatantes merveilles,
 Qui sont l'objet de ses veilles,
 L'élèvent jusques aux Cieux,
 Et sa gloire nous devance,
 Comme le Dieu qu'elle encense
 Devance les autres Dieux.



Vole, Déesse, où t'engage
 Le soin de nos intérêts.
 Le Rhin, la Meuse, & le Tage,
 Frissonnent de nos apprests.

*Recommence la fatigue ,
 Qu'à la honte de la Ligue
 LOUIS te donne aujourd'hui ;
 Seul il te met hors d'haleine ,
 Et tes cent bouches à peine
 Suffisent e. les pour lui.*

Les malheurs qui arrivent tous les jours par les mariages mal-assortis , ne sont point des exemples assez forts pour empêcher que l'intérêt ou l'ambition ne prévalent toujours aux motifs d'estime , de rapport d'humeur , & de simpatie , qui devroient former ces serres d'engagemens. Ce que je vais vous conter en est une preuve. Un Officier revêtu d'une Charge tres-considerable dans la Robe, & d'une Famille où de grandes dignitez avoient mis beau-

E. 4

coup d'éclat , jetta la vûë pour se marier sur une jeune personne dont la naissante beauté commençoit déjà à faire force conquestes. Cet avantage estoit soutenu d'une fortune , qui l'auroit fait rechercher quand elle n'auroit pas eu tous les agrémens qui brilloient dans sa personne. Il est vray que sa naissance estoit assez mediocre , mais ce deffaut n'est pas grand lors que l'argent a dequoy le reparer , & l'Officier qui estoit avare le compta pour rien. Comme il se laissoit conduire à l'interest seul, il s'adressa à son Pere , sans se mettre en peine s'il pourroit toucher le cœur de cette jolie personne. Le Pere qui de son costé s'abandonna à l'ambition , fut ravy d'une alliance qui mettoit sa Fille dans un rang fort élevé ,

& sans luy rien dire de la proposition qu'on luy faisoit , il ar-
 riva toutes choses avec l'Officier
 qui ne voulant point joüer le
 personnage d'Aimant , pressa
 fortement la conclusion de son
 mariage. Ainsi la Belle fut fort
 étonnée quand on luy vint an-
 noncer qu'elle estoit promise ,
 & qu'elle devoit estre mariée
 dans quatre ou cinq jours. Un
 terme si court luy fit frayeur.
 Quoy que son cœur fust un
 cœur tout neuf, qui n'ayant ja-
 mais aimé devoit estre indiffe-
 rent au choix que son Pere avoit
 fait pour elle, il luy parut qu'elle
 avoit le principal interest dans
 cette affaire , & elle luy dit que
 s'il vouloit bien luy donner un
 peu de temps pour s'accoutu-
 mer à la vûe d'un homme qui

E 5

luy estoit entierement inconnu, elle engageroit sa liberté avec moins de repugnance. Il luy répondit que c'estoit à elle à obéir, & qu'il sçavoit bien ce qu'il faisoit, & la peur qu'il eut que le party ne luy échapast, luy fit user de la pleine autorité de Pere pour tenir parole à l'Officier. Toutes les larmes de la Belle furent inutiles pour obtenir le moindre delay. Le mariage se fit presque aussi-tost qu'il fut proposé, & vous pouvez vous imaginer dans quel triste estat elle se trouva, lors qu'elle se vit au pouvoir d'un homme, qui ne l'ayant point choisie par amour, ne luy fit paroistre dans ses manieres d'agir, aucun de ces tendres sentimens qui peuvent gagner les jeunes personnes. Il

n'y eut jamais une plus grande opposition que celle qui se rencontra dans leur humeur. La Belle estoit douce, il estoit fort turbulent. Elle se sentoit portée à une dépense honneste, rien ne luy ayant esté épargné des ses plus jeunes années, & il se privoit de tout pour faire toujours quelque nouvelle acquisition. Il estoit sur tout si contrariant, qu'il suffisoit qu'elle remuast avoir envie d'une chose, pour l'obliger à ne vouloir pas souffrir qu'elle se pust satisfaire. Cette conduite luy fit prendre malgré elle un si grand degoust pour luy, que tout son attachement à bien remplir ses devoirs, ne fut point capable d'étouffer la secrète aversion qu'elle sentoit dans son cœur. L'enjoûment qui

luy estoit naturel se changea
bientost en un chagrin sombre,
qui la rendoit insensible à tous
les honneurs que son rang luy
attiroit. Son teint vif & éclatant
se trouva terny, elle devint mai-
gre, & le peu de soin qu'elle prit
d'elle, laissa évanouir sa beauté.
Elle passa quatre ou cinq années
de cette sorte, & ce qui la fit
souffrir davantage, c'est qu'é-
tant d'une merveilleuse propre-
té, elle ne put par ses douces re-
montrances obtenir de son Mary
qu'il prist quelque soin de se
rendre propre. Enfin une mala-
die survenue fort à propos l'en-
delivra, dans le temps que le
chagrin qui la devoroit, la mena-
çoit elle mesme d'une mort pro-
chaine. Quoy qu'elle parust fort
moderée dans la joye que ce
changement luy devoit causer,

elle goustâ d'autant plus la douceur de se voir Veuve , que n'ayant point eu d'Enfans , elle se trouva sans aucune charge, & maîtresse d'elle-même. Son Père n'eut plus de pouvoir sur elle, & tous les partis qu'il luy proposa bien-tost après furent rejettez. Elle se voyoit beaucoup de bien avec un rang distingué, & pour former des prétentions encore plus hautes, elle n'avoit qu'à attendre le retour de sa beauté. Le repos & la satisfaction d'esprit où elle vivoit, luy redonnerent en fort peu de temps les vives couleurs qu'elle avoit perduës, & l'embonpoint qui luy avoit manqué dans tout le temps de son mariage, s'estant joint aux charmes que la nature avoit répandus sur sa personne, elle fut regardée de tous côtéz.

comme la merveille de son Sexe. Elle n'avoit alors que vingt ans, & comprenant que l'estime qu'on auroit pour elle dépendroit de sa conduite, elle s'observa si bien, qu'il n'y en eut point de plus régulière. On la rencontroit chez ses Amis, mais on la voyoit rarement chez elle. Les visites assiduës bleissoient ce qu'elle devoit à sa réputation, & ce fut ce qui enflamma encore davantage beaucoup d'Amans qu'elle fit. Plus elle marquoit de retenue, plus ils s'empressoient à se trouver dans les lieux où ils sçavoient qu'elle alloit le plus souvent, & c'estoit à qui pourroit luy donner de plus fortes marques de la passion que chacun d'eux avoit de luy plaire. Elle payoit leurs galantes déclarations par toute l'hon-

nesteté qu'ils pouvoient attendre d'elle; mais sans dire qu'elle renonçoit à un second mariage, elle faisoit concevoir que les chagrins que le premier luy avoit causez, la rendroient difficile sur le choix, & on voyoit bien que sa conquête ne seroit pas une chose aisée. Elle avoit raison de ne rien précipiter. Son estat estoit heureux, & à moins d'une fortune extraordinaire, ou que l'Etoile n'agist, il luy devoit estre avantageux de garder le nom de Veuve. Il y avoit déjà deux années entières qu'elle conservoit cette précieuse qualité, sans avoir eu aucune tentation de s'en de faire, lors que s'estant trouvée en un lieu où l'on donnoit une grande feste, elle y remarqua un jeune Marquis, dont l'air commença à luy imposer. Il

avoit la taille fine & fort dégagée, & ce qui estoit le plus capable de la toucher, son ajustement estoit si bien entendu, & marquoit une personne si propre, qu'elle ne put résister à la curiosité qui la porta à vouloir sçavoir son nom. Ce qu'elle en aprit, soit pour le bien, soit pour la naissance, ne put que luy donner des impressions favorables au Marquis qui l'ayant distinguée d'abord parmi celles de son Sexe, ne fut pas moins empressé à demander qui elle estoit. Ce rapport de sentimens dans leur curiosité, en produisit dans l'estime qu'ils sentirent l'un pour l'autre dès cette première vue. Le Marquis la fit paroître en s'approchant de la jeune Veuve, & cherchant toujours à luy parler. Elle répondit avec esprit aux

choses flatteuses qu'il prit plaisir à luy dire, & elle le fit d'une maniere qui ne luy donna pas lieu de faire diversion. La feste ayant finy par le Bal, il la mena danser plusieurs fois, & s'en acquitta avec tant de grace, qu'elle ne pût se défendre de le regaler de quelque douceur sur son air aisé. Comme il n'est pas difficile de remarquer quand on plaist, le Marquis se separa de la Veuve persuadé qu'il n'estoit pas mal dans son esprit. Voulant profiter de cet avantage, il s'attacha à luy rendre quelques soins, & s'il ne pût l'obliger à luy permettre des visites aussi assiduës qu'il les vouloit rendre, il eut au moins l'heureux privilege de se faire recevoir beaucoup plus souvent que tous ses Rivaux. Il ne put la voir long-

temps sans s'abandonner à tout ce que fait sentir la plus forte passion. Comme il se sentit tres-amoureux, il resolut de se faire aimer, & n'oublia rien de ce qui pouvoit luy faire acquérir quelque empire sur son cœur. Il eut quelque lieu de se flater d'avoir réussi. Plus l'aimable Veuve le voyoit ; plus ses manieres polies, sa conversation aisee & galante, & surtout sa propreté, ébranloient insensiblement le dessein où elle estoit de ne se point rendre. Elle s'en appercevoit, & s'accusoit de foiblesse, en se demandant à elle-mesme ce qui luy manquoit dans la situation où la mettoit le Veuve, mais en concevant le peril qu'elle couroit, elle sentoit bien qu'elle n'avoit pas la force de faire tout ce qu'il falloit

pour l'éviter , & quoy qu'elle ne dist rien de positif au Marquis, le peu de soin qu'elle prenoit de le fuir , luy faisoit assez connoistre que pour l'obliger à prendre un entier engagement , il n'avoit besoin que d'un peu de temps. Les choses estoient en cet estat , lors qu'on luy fit une affaire , où un des plus particuliers Amis du Marquis la pouvoit servir utilement. Elle resolut de le prier de tâcher à mettre cet Amy dans ses interests , & quoy qu'elle sceust que luy vouloir avoir obligation , c'estoit s'engager à l'écouter encore plus favorablement qu'elle n'avoit fait , elle ne balançoit point à luy rendre une visite , afin que sa priere fust faite dans toutes les formes. Elle alla chez luy à neuf heures du matin , &

ses Laquais luy ayant ouvert l'appartement où entroient ceux qui avoient à luy parler, coururent à la chambre de leur Maistre pour l'avertir de cette visite. Comme elle jugea qu'il n'estoit pas habillé, & qu'il la feroit attendre, elle s'en voulut épargner l'ennuy, & montant aussi tost qu'eux, elle le trouva en robe de chambre. Il se plaignit du mauvais tour qu'elle luy faisoit en le surprenant ainsi en desordre, & venant au devant d'elle pour l'empêcher d'avancer, il la voulut mener dans un autre lieu, mais il le voulut inutilement. Elle prit un siege dans sa chambre, où tout luy parut si mal arangé & si mal propre, qu'elle fut bien aise de s'en imprimer fortement l'idée, pour trouver par elle la guérison de

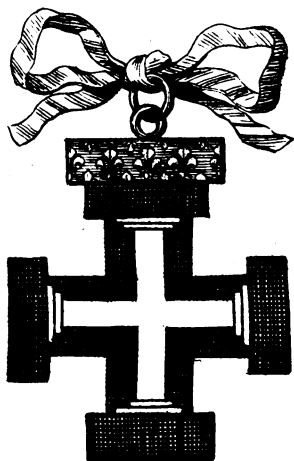
son cœur. Il estoit luy-mesme dans un deshabilité dégoûtant, qui luy fit chercher en luy ce Marquis toujours si paré & si magnifique, quand il rendoit des visites, ou qu'il se montrait dans un lieu public. Ce fut pour elle en cet estat negligé un homme tout autre que celui qu'elle avoit vû jusque-là, & elle avoit peine à le reconnoître. Cet incident luy fit faire de grandes reflexions. Elle fut persuadée que sa parure n'estoit qu'un effet de sa vanité; que la propreté ne luy estoit point naturelle, & que quand il cesseroit de chercher à plaire, il n'auroit plus aucun soin de sa personne. Il ne fallut rien de plus pour la refroidir dans ses sentimens. Le Marquis luy demanda ce qu'elle venoit luy or-

donner , & sans luy rien dire du besoin qu'elle avoit de son Ami , elle répondit qu'elle s'estoit creuë obligée de payer au moins par une visite toutes celles qu'elle avoit receuës de luy. Il ne sceut que s'imaginer de cette réponse , & fut étonné en la revoyant, de ne plus trouver en elle un certain air gracieux qui luy répondoit de l'agrément qu'elle donnoit à ses soins. Il avoit beau estre reguher dans sa parure & dans son ajustement ; tout sembloit affectation à la jeune Veuve , & en se représentant son deshabillé , & le désordre qu'elle avoit vû dans sa chambre , elle n'estoit plus sensible au plaisir que luy avoit fait d'abord sa propreté , qui commença à luy paroître trop étudiée. La froideur

qu'elle luy marqua l'ayant surpris, il crut que c'estoit l'effet d'une humeur bizarre, & qu'il ne falloit, pour la faire revenir, que luy donner de la jalousie. Il s'attacha pour cela à une jolie personne qui luy convenoit en toutes manieres, & il luy fit mesme des avances assez fortes, afin que le bruit s'en répandant, elle pust s'en alarmer, ce qui luy redonneroit la premiere place qu'il avoit eue dans son cœur; mais cet artifice n'eut aucun succès. Le nouvel attachement du Marquis ne luy donna point d'inquietude, & elle levit, non seulement sans s'en plaindre, mais sans changer ses manieres avec luy. Enfin, voulant s'éclaircir entierement des sentimens de la Dame, il luy fit dire par une de ses Amies, que

dans quelque engagement qu'il se fust mis, il estoit prest de le rompre, si elle vouloit consentir à l'épouser. La belle Veuve, à qui le dégoût qu'elle avoit pris avoit rendu toute sa raison, répondit à cette Amie, que le Marquis avoit fait un trop bon choix pour y vouloir renoncer, & que l'amour qu'il sembloit, avoir pour elle, devoit d'autant moins servir d'obstacle à ce que ses interests demandoient qu'il fît, que l'heureuse qualité de Veuve, qui la rendoit maistresse absolue de ses volontez, luy paroïsoit préférable à tout. Cette réponse déterminâ le Marquis. Il se maria quelques jours après, & la Dame s'estant expliquée sur son aventure, avoua que ce qu'elle avoit vû de mal propre dans





f. E. p.

dans la visite qu'elle luy avoit renduë , luy faisant mal juger là dessus de tous les hommes, qui n'avoient attention qu'à des dehors apparens, l'avoit guerrie pour toujours de la tentation de songer à un second mariage.

Quoy que je vous aye déjà parlé de l'affaire de Liege , je n'ay pas prétendu l'avoir traitée avec toute l'étendueë que vous attendez de moy, ny vous avoir expliqué les diverses circonstances , qui mises ensemble doivent faire un morceau d'histoire. Il faut du temps pour les recueillir. Il ne s'agissoit , quand je vous en ay parlé, que de satisfaire une premiere curiosité, qui ne demande d'abord qu'un éclaircissement general sur ce qui fait bruit par tout. Je viens donc au particulier de cette af-

May 1694.

F

faire, & je commence par ce que c'est que l'Etat de Liege. C'est un Duché en la haute Allemagne , compris dans les Pays-bas. Il est entre le Brabant, la Meuse , & le Comté de Namur , & une partie de celui de Gueldre & du Luxembourg. L'Evesque dont il dépend , est Prince du Saint Empire, & prend le titre de Duc de Builon , de Marquis de Franchimont , & de Comte de Lons & de Hasbain , qui sont des Seigneuries dans le Pays de Liege, où l'on compte cinquante - deux principales Baronnies , vingt - quatre Villes closes , & plus de quatre cens Villages. Les principales Villes sont Tongres , Huy , Mastrich, Dinant , Builon, Fumay, Thuin, Saint Hubert & Rochefort. Celle de Liege , qui est la Ca-

pitale de tout le Pays , est tres-ancienne , & quelques - uns croient qu'elle a esté bastie par Ambiorix , Prince Gaulois, dont Cesar parle dans ses Commentaires. Le Palais de l'Evesque est tres-magnifique. Ses Sales & ses Galeries sont presque à perte de vûë , & les yeux ont de quoy se satisfaire dans la beauté des appartemens. Il n'y a rien de si beau que les Parterres de ses Jardins , sans vous parler des Jets d'eau & des Fontaines. Au devant de l'Eglise Cathedrale de Saint Lambert , l'une des plus belles & des plus spacieuses de l'Europe , est le Cloistre des Chanoines , qui ont le privilege d'élire l'Evesque , lors que le Siege est vacant. Ce Chapitre , qui est tres-celebre dans la Chrestienté , est composé de Prin-

ces , de Cardinaux , & d'autres personnes distinguées par la Noblesse ou par les Lettres. L'Evesché est Suffragant de Cologne , & ayant esté premièrement à Tongres, & ensuite à Mastrich, il fut transporté à Liege par Saint Hubert, Successeur de Saint Lambert. L'Electiõ de l'Evêque y causa de grands desordres dans le quinziesme siecle. Jean de Baviere gouvernant depuis longtemps l'Eglise de Liege , les Liegeois luy firent la guerre , & l'assiégerent dans Mastrich, où Jean de Bourgogne le vint dégager. Il tua trente-six mille Liegeois dans une Bataille l'an 1409. & ayant obligé les autres à se soumettre , il entra dans la Ville , & fit précipiter dans la Meuse les plus

coupables des Revoltez. Il y a eu aussi dans ce siecle de grands differends entre les Liegeois & leur Evesque, & ils sont connus de tout le monde. Le dernier mort avoit esté élu par les brigues du Prince d'Orange & des Hollandois, qui ne vouloient point de ces grandes Familles de Princes & de Souverains d'Allemagne, qui en s'unissant ensemble auroient pu leur tenir teste. C'estoit un bon homme fort âgé, occupé entierement à prier Dieu, & qui pleuroit d'autant plus amerement les malheurs de son Estat, que M. Mean, Grand Doyen, qui le gouvernoit, & l'obsedoit, & qui estoit absolument au Prince d'Orange, luy faisoit croire qu'on n'y pouvoit apporter aucun remede. D'ailleurs, les Liegeois n'es-

toient pas maîtres chez eux, & les Troupes du Prince d'Orange, dont leur Pays se trouvoit rempli, n'estoient pas moins pour les tenir en bride eux-mêmes, que pour les garder. La Neutralité les accommodoit, mais elle n'accommodoit pas les Alliez. Les choses estoient dans cette situation quand l'Evesque mourut subitement. Les mêmes interests & la même politique à l'égard du Prince d'Orange & des Hollandois, subsistant toujours, il estoit à croire qu'on se donneroit les mêmes mouvemens pour l'Election d'un Successeur, & que les mêmes brigues se faisant on chercheroit des prétextes pour empêcher M. le Cardinal de Bouillon, Grand Prevost de Liege, d'y assister, tant parce qu'il est fort

aimé du Peuple & du Chapitre, que parce qu'il estoit seur que sa voix, & celles de ses Amis n'auroient pas esté pour ceux du Prince d'Orange. L'Election ayant esté arrestée pour le 20. d'Avril dernier, M. le Cardinal de Bouillon partit pour se rendre à Liege, ou du moins à portée d'y entrer, si la face des affaires changeoit. Estant arrivé à Huy, accompagné de M. Vailant, tres-habile pour répondre aux chicanes qu'il estoit hors de doute qu'on lui feroit, il trouva qu'il ne s'estoit pas trompé dans ce qu'il avoit prévu, & c'est ce que vous allez voir dans la Protestation qu'il fit, & dont je vous envoie la copie.

PROTESTATION
& Acte d'Appel interjetté à
Nôtre S. Pere le Pape Inno-
cent XII. & au S. Siege, par
son Altesse Eminentissime
Monseigneur le Cardinal de
Bouillon, Grand Prevost de
Liege.

*A V nom de Dieu sçachent tous
ceux qui liront, ou verront, ou
entendront lire le present Acte pu-
blic, & qu'il leur soit connu avec
évidence, que dans cette année
1694. la troisieme du Pontificat de
nostre tres.saint Pere le Pape Inno-
cent XII. indiction seconde, & le
neuvieme du mois d'Avril est com-
paru par devant moy, Notaire pu-
blic & Apostolique, étably en la
Ville de Huy, Diocese de Liege,
& les témoins soussignez, Serenissi-*

me Prince & Eminentissime Cardinal Emmanuel Theodose de la Tour d'Auvergne, Evêque Cardinal, sous le titre de l'Eglise & Evêché d'Albane, Grand Prevost, Tresorier & Chanoine de la tres illustre Eglise Cathedrale de Liege, estant de present logé en ladite Ville de Huy, dans la rue des Chevaliers, Paroisse de saint Denis; lequel Eminentissime Cardinal de Bouillon a dit & déclaré devant moy Notaire & lestémoinssoussignez, qu'aussi-tost qu'il a appris la mort de son Altesse l'Evêque & Prince de Liege, Louis, Baron d'Elderen, d'heureuse memoire, il est party sans aucun delay de la Cour du Roy tres-Chrestien, & s'est mis en chemin des le 11. Février dernier, afin de venir assister en personne à l'élection prochaine d'un Evêque & Prince de Liege, à laquelle de droit il doit assister.

comme estant du Corps dudit Chapitre à cause de sa Dignité de grand Prevost, qui est dans ladite Eglise la premiere Dignité après l'Episcopale, & encore de l'Office ou Dignité de Tresorier & de Chanoine qu'il possède paisiblement depuis long temps. Mais comme à cause des difficultez des chemins dans le temps de l'hiver, ledit Seigneur Cardinal ne pouvoit pas faire une si grande diligence, il avoit dépêché par avance un Gentilhomme qu'il avoit fait partir en poste pour rendre une lettre audit Chapitre, par laquelle il luy donnoit avis qu'il arriveroit bien tost dans le Diocese, mesme dans la Ville de Liege, si cela luy estoit permis, afin qu'il ne se passast rien sans l'appeller touchant la prochaine election; mais les Generaux qui commandent les Troupes dans ladite Ville de Liege, & qui y

exercent toute sorte d'empire , ayant refusé l'entrée à ce Gentilhomme. il a esté obligé de renvoyer l'adite lettre par un Trompette de la Garnison de Namur à laquelle le Chapitre n'a fait d'autre réponse , si ce n'est qu'estant occupé à la cerémonie funebre pour les obseques du deffunt Evêque , & estant employé à d'autres affaires , il ne pouvoit songer à d'autres choses pour le present.

Et bien que presque dans le mesme temps , ledit Seigneur Cardinal de Bozillon ait récrit audit Chapitre ; pour luy donner avis qu'il estoit arrivé dans la Ville de Huy , qui est du Diocese de Liege le vingt deuxieme du mois de Fevrier , & qu'il luy demandoit tres instamment des passeports pour se rendre à Liege ; en l'assurant qu'il n'iroit & n'y demeureroit qu'avec ses seuls domestiques , sans se mêler d'autres affaires

que de celle qui concernoit l'élection, à laquelle il vouloit s'appliquer uniquement pour le bien & l'avantage du Pays, & de l'Eglise de Liege ; néanmoins bien que le gouvernement du temporel de l'Etat appartienne de droit au Chapitre durant la vacance du Siege Episcopal, & que même il s'en soit mis en possession, ayant aussi tost après la mort de l'Evesque & Prince de Liege exigé le serment de fidélité, que le General Commandant des Troupes qui sont dans la Ville luy a presté, & qu'il ait même commis des Chanoines du Corps du Chapitre, pour veiller à la garde de la Citadelle & des autres Forteresses & de la Ville & de l'Etat ; & que même tous les passeports soient actuellement expédiés par le Commandant des Troupes, au nom du Doyen & du Chapitre de Liege, le Siege va-

cant ; toutefois ledit Chapitre a refusé d'en accorder aucun audit Seigneur Cardinal , & afin que ce refus eust quelque pretexte il a répondu audit Seigneur Cardinal qu'il n'appartenoit pas audit Chapitre de délivrer lesdits passeports , mais qu'il devoit les obtenir des Princes Confederez.

Toutes lesquelles choses luy ont assez fait connoistre que le Chapitre de Liege se trouvant obsédé & épouvanté par les Troupes composees la pluspart de Soldats d'une Religion opposée à celle de la veritable Eglise, n'avoit & n'auroit à l'avenir aucune liberté dans ses deliberations: ce qui a obligé ledit Seigneur Cardinal de témoigner par trois lettres consecutives qu'il a envoyées par le mesme Trompette au Chapitre de Liege, n'y ayant pas d'autre voye, qu'il prendroit volontier tous les expediens & tous les temperamens qui pou-

voient concourir à maintenir la paix & la concorde : afin de réunir les esprits pour travailler de concert pour le bien commun & l'avantage du Pays & de l'Eglise de Liege ; mais tous ces avis qui estoient donnez dans un esprit de paix ayant esté rejettez, on a suggeré au tres illustre Chapitre de Liege, qu'il falloit par toute sorte de voye empêcher l'entrée dans la Ville de Liege, mesme priver ledit Seigneur Cardinal de Bozillon de voix active dans la prochaine election, & l'on s'est servy pour cela du pretexte d'un prétendu Statut, par lequel on a prétendu que ne s'estant point représenté en personne, ou par Procureur, dans le dernier Chapitre de la sainte Gille, il devoit estre traité comme Foran.

Ledit Seigneur Cardinal a toujours continué ses instances auprès dudit Chapitre, afin qu'il luy fust

permis de proposer ses exceptions &
 ses deffenses, qu'on ne peut jamais
 luy oster, qu'après les avoir exami-
 nées mûrement & avec une serieuse
 reflexion : mais la mesme crainte &
 la mesme oppression que le Chapitre
 souffre des Troupes qui sont dans la
 Ville de Liege, prévalant à toutes
 les loix & à la liberté Ecclesiastique
 il n'a jamais pû obtenir la permis-
 sion du Chapitre pour pouvoir seule-
 ment proposer aucune deffense dans
 le Chapitre, au contraire tous les
 temperamens par luy proposez avec
 toutes les seuretez necessaires ont esté
 rejettez jusqu'à present, & mesme
 jusqu'à d'aujourd'huy. Il se trouve
 tellement méprisé dans l'élection,
 que le Chapitre n'a pas encore voulu
 le convoquer pour assister à l'élection
 prochaine, bien qu'il soit depuis près
 de deux mois dans le Diocese de Lie-
 ge, & que mesme il ait offert tous

les passeports necessaires à ceux du
 Chapitre qu'il voudroit députer
 pour conferer amiablement dans la
 Ville de Huy sur les raisons qu'il
 avoit à leur proposer, & qu'il leur
 ait donné connoissance d'une Decla-
 ration tres-antientique de sa Ma-
 jesté tres-Chestienne, qu'il a mesme
 rendue publique, en donnant ordre
 qu'elle ait esté affichée aux portes
 de l'Eglise Cathedrale de Liege &
 dans tous les lieux circonvoisins, par
 laquelle Declaration sa Majesté par
 un pur Zele pour maintenir la liberté
 & l'immunité Ecclesiastique, ac-
 corde une Treve & une entiere neu-
 tralité à tout le Pays & Estat de
 Liege, & une suspension de toutes
 sortes d'actes d'hostilité durant tout
 le temps de l'Election & jusqu'au
 premier May prochain, avec des
 saufconduits, sauvegardes & passe-
 ports pour tous les Capitulaires.

Tous lesquels refus faisant bien voir audit Seigneur Cardinal de Bozillon , que dans la prochaine Election tout se fera par la crainte qui n'est pas vaine & imaginaire, mais qui peut émouvoir l'esprit de l'homme le plus constant , & que d'ailleurs tout s'y executera par l'impression & l'entreprise des Puissances Seculieres ; afin de ne point manquer au devoir auquel il se croit obligé , non seulement en qualité de Grand Prevost de l'Eglise de Liege, mais encore en qualité de Cardinal de l'Eglise Romaine , qui l'engage à maintenir les droits & les libertez de l'Eglise , se trouvant enfin contraint & excité par l'obligation de son ministère , & poussé d'un desir tres-empressé de faire recouvrer à l'Eglise de Liege son ancienne liberté , & afin qu'il ne se fasse rien de contraire à son droit & aux Ca-

nous de l'Eglise ledit Seigneur Cardinal proteste de nullité de tout ce qui a esté fait, statué & ordonné par le tres Illustre Chapitre de Liege, sans y estre appelle, depuis qu'il a eu connoissance de son arrivée dans son Diocese.

Neanmoins bien qu'il semble dangereux dans la conjoncture de ces temps difficiles, de pouvoir faire une Election qui puisse estre regardée comme libre & canonique, & qu'ainsi il seroit peut estre plus à propos d. s'adresser au tres. Excellent Nonce du Saint Siege Apostolique qui est à Cologne, & s'informer de luy si Nostre tres Saint Pere le Pape Innocent XII. qui comme un Pere commun songe à tous les besoins & aux avantages des Eglises particulieres, ne luy auroit point donne pouvoir de proroger l'Election dans un temps plus commode,

si le Chapitre de Liege veut empêcher que l'Eglise de Liege ne souffre quelque inconvenient d'une longue vacance, & que tous ceux en general & en particulier qui doivent avoir voix active dans l'Election prochaine, veuillent convenir d'un lieu seur & assuré dans lequel on ne puisse apprehender aucune oppression, ledit Eminentiſſime Cardinal de Bouillon est prest, au Nom de Sa Majesté tres-Christienne, dont il a déjà envoyé au Chapitre une Declaration autentique, de fournir toute sorte d'assurance pour tous les Capitulaires, tant pour venir que pour retourner, mesme de leur fournir des Passeports particuliers, & jusqu'à ce que le Chapitre soit convenu d'un lieu seur, comme il est connu de tout le monde que les Capitulaires ne peuvent pas dire leurs sentimens ny porter leurs suf-

frages avec liberté dans une Ville qui est remplie de Troupes, & où la puissance des Princes confederez, qui n'ont aucune consideration pour la liberté Ecclesiastique, comme ce qui s'est passé cy-devant le justifie, donne de l'épouvante, & que le souvenir de l'emprisonnement violent des Archidiacres de ladite Eglise de Liege, qui ont esté conduits dans les Prisons de Mastricht sous le pouvoir de la domination des Puissances qui sont attachées à une Religion opposée à le Catholique, où ils ont esté traitéz avec tant de dureté, que l'un d'eux, surnommé de Liverto, dont la memoire sera en benediction à la posterité, par le Zele inviolable qu'il a témoigné pour maintenir la liberté de l'Eglise, est mort en prison, imprime une telle terreur à tous les Capitulaires, que mesme ils n'osent s'expliquer entr'eux si ce n'est pour dire

les choses qui peuvent estre agreables & avantageuses aux Princes confederez.

C'est pourquoy si dans trois jours prochains, à compter de l'intimation qui sera faite des Presentes au Chapitre de Liege, par la voye qu'on pourra prendre, en telle sorte qu'elles puissent venir à sa connoissance, il ne veut convenir d'un autre lieu assuré dans lequel tous les Capitulaires pussent convenir tant en general qu'en particulier, ledit Seigneur Cardinal proteste de nullité de l'Election qui pourra estre faite au préjudice de la presente interpretation & protestation; & en outre, ledit Seigneur Cardinal declare dès à present comme pour lors, en la meilleure forme de droit qu'il le peut & qu'il le doit, qu'il appelle à nostre tres-Saint Pere le Pape Innocent XII. & au Saint Siege Apostolique & à la

Cour de Rome, comme de fait il appelle par ces Presentes, tant des pretendus Statuts comme nuls & invalides, en vertu desquels le Chapitre prétend l'empescher d'assister comme Foran à la prochaine Election de l'Evesque & Prince de Liege; & en outre, du prétendu Decret prononcé par le Chapitre de Liege le 27 Fevrier dernier, par lequel sans l'avoir voulu entendre, il l'a déclaré Foran, & comme tel, prétend avoir pû prononcer qu'il seroit privé de voix active dans l'Election de l'Evesque & Prince de Liege, lequel Decret ne luy a esté exhibé que le jour d'hier par la Lettre dudit Chapitre du 7. du present mois d'Avril, & qu'en adherant il appelle aussi de tous les traitez préliminaires & indictiones qui ont esté faites pour parvenir à l'Election & sans qu'il y ait esté appelé, & de tous les

autres actes qui ont esté faits ou peuvent estre faits cy après à son préjudice & au mépris de sa dignité de Cardinal ; qu'il appelle aussi comme de dény de Justice de la part du Chapitre, bien qu'elle luy ait esté demandée plusieurs fois.

Et afin qu'on ne luy puisse pas faire de nouveaux griefs, il declare que par toutes voyes, & dans toutes les manieres & dans les formes qu'il le peut faire, le plus valablement & le plus efficacement qu'il le peut & le doit, il appelle de tout ce qui s'est fait à nostre Saint Pere le Pape & à son Siege Apostolique, & proteste de nullité de tout ce qui s'est fait ou se fera par le Chapitre de Liege, dans la prochaine Election d'un Evêque & Prince de Liege, & de tout autre grief qui en pourroit resulter contre l'Eglise de Liege, contre luy & contre ses

autres Confreres, & qu'en tant que
besoin est ou seroit, il en appelle par
ces presentes à nostre tres Saint Pere
le Pape, demandant au Chapitre de
Liege une premiere fois, une secon-
de, une troisieme, instamment plus
instamment, qu'il luy accorde les
Lettres dimissoriales qu'on appelle
Apostres, pour son appel, comme il
est requis de droit, & comme le
Chapitre y est obligé; protestant so-
lemnellement de nullité de tout ce qui
pourroit estre fait au préjudice des
presentes, Protestation, Declaration
de nullité, & appelle au S. Siege
jusqu'à ce qu'il en ait esté autrement
statué & ordonné par nostre tres-
saint Pere le Pape, & que s'il fait
quelque chose au préjudice, il en
poursuivra la nullité comme d'un at-
tentat & d'une entreprise, & qu'il
les tiendra & reputera nuls & de
nul effet, se reservant en outre le dieu
Seigneur

Seigneur Cardinal de Bouillon, tous les autres moyens de droit & de faire permis pour reparer les griefs, & les nullitez qui se rencontrent dans le procedé dudit Chapitre; & afin que toutes les choses cy dessus exposées & declarées puissent estre connues à tout le monde, & qu'elles puissent estre aussi notifiées audit Chapitre de Liege, ledit Seigneur Cardinal m'a requis de dresser le present Aête, & de l'insérer dans mes minutes, afin que j'en puisse faire une ou plusieurs expéditions qui fassent par tout une pleine & entière foy; comme aussi il m'a requis que je demandasse à Messieurs les Venerables le Doyen & les Chanoines de l'Eglise Collegiale de cette Eglise de Nostre Dame de Huy, & à Messieurs les Mayor, Echevins & Magistrats Seculiers de la presente Ville, qu'il a mandé.

May 1694. G

à cet effet dans le logis où il demeure, s'ils n'ont pas connoissance de ce que dessus, & principalement du jour de son arrivée à Huy, sous lesquels susnommez ont répondu unanimement qu'ils ont connoissance, & qu'ils sont prêts de l'affirmer par tout où besoin sera, que ledit Seigneur Eminentiſſime Cardinal de Boëillon est arrivé dans la Ville de Huy le vingt deuxieme Février dernier, & qu'il y est toujours demeuré jusqu'à present, & que pendant ce temps il a envoyé plusieurs Lettres au Chapitre de Liege, dont quelques unes mesme ont esté imprimées, & que la Declaration du Roy concernant la Neutralité accordée au Pays de Liege, a esté affichée aux portes des Eglises de cette Ville de Huy. Comme aussi ledit Seigneur Cardinal de Boëillon m'a requis d'interroger pardevant les cy-

dessus nommez, le Trompette de la Garnison de Namur, lequel Trompette, appelé Degranges, a déclaré qu'il a esté cinq fois porter des Lettres dudit Seigneur Cardinal de Bonillon audit Chapitre de Liege.

Ledit Seigneur Cardinal m'a aussi ordonné de delivrer une expedition des presentes au Courier ou Messager qui va porter les Lettres de Huy à Liege, lequel Courier, nommé Pinet, j'ay fait venir; & en presence de tous les susnommez, je luy, ay remis une expedition des Presentes, signées mesme dudit Seigneur Cardinal, comme elle est dans la minute restée par devers moy, que j'ay mis dans un paquet qu'il a juré & promis de porter incessamment au Chapitre de Liege.

J'ay esté encore requis par le Seigneur Cardinal d'en remettre une autre expedition au Trompette de la Garnison

de Namur, susnommé pour le porter en mesme temps au Chapitre de Liege, & d'en remettre aussi une entre les mains du Directeur des Postes de cette Ville, pour l'envoyer par les Couriers ordinaires au tres Excellent Nonce du Pape à Cologne, & qui puisse en envoyer un à Rome, & que je dressasse des actes autentiques pour prouver la remise qui avoit esté faite des Actes entre les mains des susnommez, ce que j'ay promis de faire; & ont lesdits Sieurs Doyen & Chanoines Mayor Echevins & Magistrats, Seculiers, & lesdits Trompette & Courrier ou Messager, mesme le Directeur des Postes, signé en la minute des Actes, avec ledit Eminentissime Cardinal de Bouillon, en presence de M. Jean Chrestien, ancien Docteur en Medecine & ancien Consul de cette Ville de Huy & de Leonard François de Bra, Clerc

*du Diocèse de Liege, témoins, qui ont
esté mandez à cet effet & qui me
sont connus, qui ont tous signé en
la Minute originale des Presentes;
ainsi signé.*

Emmanuel Theodose de la
Tour d'Auvergne, Cardinal de
la sainte Eglise Romaine, Grand
Trevost & Chanoine de l'Eglise de
Liege.

Sacr. Ducquet, Doyen de l'E-
glise de Huy.

Melchior de la Tour, Chanoine
de Huy.

Engelbert Lantremenge, Cha-
noine & Ecclésiastique.

Jean Melchior, Chanoine &
Official.

V. V. Federic B. de Fleron, de
Melin, Chanoine.

Octave d'Ebelbacht, Cha-
noine.

Antoine Hocx, Consul de Huy.

150 M E R C U R E

Loüis Prud'homme, *Conseiller.*

Gille Debra , *Conseiller.*

Pierre Thomas , *Conseiller.*

Jean François Collard.

Conseiller.

P A Hauzeur.

Jean François Dufart.

Desgranges , Trompette.

Marque † d'Antoine Pinet ,
Courier.

Jean Pierre Chalon, *Maistre de
la Poste de Huy.*

Leonard Debra , *Clerc , témoin.*

*Parce que moy Francotte, No-
taire Public & Apostolique , j'ay
vû & assisté à tout ce que dessus ,
& entendu , je les ay redigez dans
le present instrument , en ayant esté
prié & requis , le jour le mois &
an que dessus Signé, FRANCOTTE,
Notaire Apostolique , in finem.*

Je ne vous dis rien de cet-
te Protestation. Sa lecture vous
a fait connoistre le peu de fon-

dement qu'il y avoit de refuser à M. le Cardinal de Bouillon la permission d'entrer dans Liege ; & si supposé que les raisons du Chapitre fussent bonnes, ce qui n'est pas , l'entrée de la Ville ne devoit pas estre interdite à ce Cardinal , qui a la qualité de Grand Prevôt du Chapitre.

Les premieres resolutions des Hollandois , & du Prince d'Orange , furent de faire le Grand Doyen Mean , leur Ami , Eveque. Ils tâterent le Chapitre , & semerent de l'argent , mais ayant apperceu qu'ils échoüeroient , les Pretendans estant trop qualifiez & trop puissans , ils resolurent d'agir pour le Grand Maître de l'Ordre Teutonique , Beau-frere de l'Empereur , contre le Prince Clement , Frere de l'Electeur de Baviere , mais

pourtant sans se declarer ouvertement, pour ne pas choquer ces Princes, avec qui ils sont liguez. Ils estoient pourtant resolus de n'oublier aucunes pratiques secretes contre le Prince Clement, parce que l'Electorat de Baviere, celuy de Cologne, la Principauté de Liege, & le Gouvernement General des Pays Bas leur faisoient ombrage, en formant contre eux une espee de barriere, qui les inquiete beaucoup. Enfin le jour de l'élection approchant, & chaque party ayant fortement sollicité, il n'y en avoit aucun des deux qui n'eust sujet d'esperer que l'élection luy seroit favorable. En effet, les voix estoient assez partagées pour faire croire à ceux de chaque party que leurs voix l'emporteroient. Ainsi on se trouva

dans le Chapitre à jour nommé, qui estoit le 20. d'Avril dernier, & le Grand Doyen Meun ayant penetré avant l'élection de quel costé elle tomberoit, leva le masque contre le Prince Clement, parce qu'il ne pouvoit plus agir d'une autre maniere, & prit pour cause de la protestation qu'il fit avec ceux de son party, que le Bref d'éligibilité que le Pape Innocent XI. avoit donné au Prince Clement ne valoit rien. Le party contraire soutint qu'il estoit bon & vingt-quatre s'estant trouvez pour ce Prince contre vingt-deux, le Grand Doyen sortit en disant qu'il falloit examiner ce Bref, & protestant contre l'élection qu'on alloit faire, ce que firent aussi ceux de son party. Le Pape par l'Indult ou Bref

d'éligibilité dont je viens de vous parler , rend capable le Prince Clement de posséder les Eglises de Cologne , de Hildesheim, & de Liege , & luy donne droit de pouvoir estre élu Archevesque ou Evesque de l'une ou de toutes ces Eglises , quoy qu'il n'ait pas l'âge marqué dans les Canons, qu'il ne soit pas encore entré dans les Ordres sacrez , & qu'il ne soit du Corps d'aucun de ces Chapitres , où il n'a eu jusques à present , & n'a pû avoir aucune voix active ou passive, conformément à la disposition des saints Canons , des Ordonnances , & autres Reglemens de l'Eglise. Enfin , quoy qu'il ait déjà l'administration des Eveschez de Ratibonne & de Frisingue , il le rend habile à pouvoir estre élu pour l'une de

ces Eglises en particulier , ou pour toutes les trois ensemble , comme s'il avoit esté Chanoine, sans que les deux Eveschez dont il est déjà pourvû, puissent porter préjudice en aucune maniere à son Election pour les autres Cathedrales ; en sorte toutesfois qu'aussi-tost que le Saint Siege aura confirmé son élection pour l'une , ou pour toutes les trois ensemble, celles de Ratisbonne & de Frisingue , dont il est déjà pourvû, seront censées vacantes, Sa Sainteté le dispensant de toutes les oppositions, contradictions, empêchemens à naistre, & generalement de tous les défauts qui pourroient rendre nulle ou defectueuse l'Election qu'on auroit faite deluy pour ces Cathedrales.

Voilà la teneur du Bref d'é-

156. MERCURE

ligibilité que le Pape Innocent XI. donna au Prince Clement de Baviere le 19. Juin 1688. & c'est ce Bref, où il est aussi parlé de l'Evesché de Liege, que le Grand Doyen Meun, & ceux de son party ne trouvent pas bon. Vous en pouvez voir les causes dans le grand nombre de Dispenses qui y sont marquées, & toutes de la plus grande importance, qui sont accordées au Prince qu'Innocent XI. vouloit rendre éligible. Le Party contraire au Prince Clement s'étant donc opposé à son élection, sortit en protestant contre ce que la partie restante du Chapitre alloit faire en vertu de ce Bref que le Grand Doyen trouvoit defectueux.

M. Meun ayant quitté l'Assemblée avec ceux de son

party, les vingt-quatre Chanoines qui demeurèrent élurent le Prince Clement de Baviere pour Prince de Liege; après quoy on alla chanter le *Te Deum* à l'Eglise, & mettre ce nouvel Evefque en poffeffion. On le mena de là dîner au Palais; où tout eftoit préparé, & où il fut falué Prince & Evefque de Liege, par les Corps de Ville, & mefme par M. Dikvvelt, Envoyé des Hollandois. Le Canon tira, & il y eut de grandes réjouiffances. Le lendemain 21. d'Avril. M. Mean accompagné de vingt Chanoines alla au Chapitre, où fe trouverent auffi tous ceux qui avoient élu l'Electeur de Cologne. Ainfi il fut obligé de fe retirer, après qu'ils luy eurent dit qu'ils avoient droit d'efre au Chapitre auffi-bien que

luy , & tous ceux de son party ,
& que s'il y avoit quelque chose
à faire , il falloit aller aux voix.
M. Mean estant de retour chez
luy avec les vingt qui le secon-
doient , élurent dans la Salle le
Grand Maistre de l'Ordre Teu-
tonique pour Prince de Liège ,
& allerent ensuite se presenter
à la porte de l'Eglise , pour le
mettre en possession del'Evesché
mais des Gardes qui l'occu-
poient leur en refuserent l'en-
trée , & ils ne purent non plus
entrer au Palais , où le nouvel
Evesque les devoit traiter. Il n'y
eut que le Canon de la Char-
treuse, dont le Gouverneur estoit
dans ses interests , qui tira pen-
dant ce temps. Le 22. les deux
Partis s'estant trouvez au Cha-
pitre , on parla de la seconde
Election faite par M. Mean

dans sa maison , & ceux qui avoient élu le Prince Clement la casserent, avec défenses de reconnoître pour Prince de Liege , le Grand Maistre , de l'Ordre Teutonique. Les Placards qui avoient esté affichez en sa faveur, & qui parloient de cette seconde Election , furent déchirez par ordre de l'Electeur de Cologne , auquel le Grand Maistre rendit visite , suivant les intentions de l'Empereur, pour luy dire qu'il ne falloit pas que leur demeslé prejudiciait à la cause commune , & qu'ils devoient s'en remettre à la décision de Sa Sainteté. Le mesme jour 22. M. le Cardinal de Bouillon fit protestation de nullité , & interjeta appel au Pape, des deux Elections faites par le Chapitre de Liege.

Voicy les termes de cette nouvelle Protestation.

AU nom de Dieu, que tout le monde sçache qu'en l'année 1694. la troisième du Pontificat de nostre tres saint Pere le Pape Innocent XII. indiction seconde, & le vingt. deuxieme du mois d'Avril est comparu devant moy, Notaire public & Apostolique, & les témoins soussignez, Serenissime Prince & Eminentissime Cardinal Emmanuel Theodose de la Tour d'Auvergne, Evêque Cardinal, sous le titre de l'Eglise & Evêché d'Albane, Grand Prévost, Tresorier & Chanoine de l'Eglise Cathedrale de Liege, estant de present demeurant dans la Ville de Hary, Diocèse de Liege, rue des herauliers, Paroisse saint Denis, lequel Eminentissime Cardinal de Bouillon m'a déclaré

qu'il est venu à sa connoissance, qu'à cause du tumulte causé par les gens de guerre, ce qui se devoit touchant l'élection d'un Evêque & Prince de Liege, selon les Loix & les Canons de l'Eglise, s'est passé dans la discorde & la division mesme des Capitulaires, Dieu l'ayant ainsi permis, pour confondre ceux mesmes qui ont tâché de semer la zizanie; car bien que le Chapitre de Liege ne dût entreprendre de proceder à aucune election par attentat aux appellations interjetées par ledit Seigneur Cardinal, & au préjudice des protestations de nullité tant de fois réitérées & signifiées audit Chapitre, neanmoins il n'a pas laissé de proceder à une prétendue election le vingtième du present mois, au mépris de la déférence qu'il devoit à l'autorité du S. Siege & bien que par ce moyen tout le pouvoir du Chapitre, concer-

nant ladite pretendue election fust de fait conommé par la publication qu'il avoit fait faire de ladite election à main armée & contre toute sorte de droit, cependant quelques Chanoines qui avoient protesté ledit jour vingtième Avril, contre l'élection que les autres Capitulaires vouloient faire au préjudice desdites Protestations de nullité & appellations dévolues au Saint Siege, ont entrepris le 21. de ce mois de s'assembler, & de se retirer dans une maison particuliere, & là estant assemblez hors du Chapitre, ont procédé à une nouvelle election d'une autre personne, qu'ils ont aussi annoncée au peuple, nonobstant la discorde survenue entre les Capitulaires: & comme cette conduite marque le schisme qui s'est formé dans l'Eglise de Liege, & fait assez connoistre qu'on ne pouvoit proceder dans la

Ville de Liege, où tout se traite par la force des armes, & point du tout selon les loix Canoniques, à aucune élection qui pût estre libre & Canonique, ledit Seigneur Cardinal de Bozillon, pour ces causes & autres qu'il prétend expliquer plus ample-ment en temps & lieu, se trouve derechef obligé de declarer qu'il a appelé de ces deux prétendues élec-tions, comme nulles, invalides & schismatiques, comme par ces Pre-sentes, il en appelle à n^{ost}re tres-Saint Pere le Pape Innocent XII. & au saint Siege Apostolique, & à la Cour de Rome; & afin que l'Eglise de Liege, qui demeure toujours destituée d'un legitime Pasteur, ne puisse recevoir aucun desavantage durant ce schisme, ledit Seigneur Cardinal de Bozillon croyant qu'il est de son devoir, en qualité de Grand Prevost de ladite Eglise, qui

le constitué la premiere dignité après l'Episcopale, d'empescher que durant tout le temps que durera ce schisme, il ne se fasse rien qui puisse blesser les droits & libertez de ladite Eglise, se trouve obligé de protester de nullité de tous les Decrets, Deliberations, Conventions ou Traitez qui pourront estre faits au nom dudit Chapitre de Liege, jusqu'à ce qu'il ait plu à nostre tres saint Pere le Pape, suivant sa vigilante pastorale sur toutes les Eglises, de pourvoir à l'Administration de celle de Liege, qui est restée veuve & dépourvue de Pasteur, & en outre; ledit Seigneux Cardinal declare qu'il proteste de nullité de tout ce qui a esté fait, & se fera à l'avenir par ledit Chapitre, & qu'il s'oppose formellement à ce qu'on reconnoisse les deux prétendus élus dans la discorde & dans le schisme, &

qu'on leur rende aucune déférence dans
ladite Eglise en ladite qualité, sans
toutefois manquer au respect qui
leur est dû, à cause de leurs autres
dignitez, de l'éclat & de la splen-
deur de leurs naissances, & qu'il
empesche aussi qu'ils s'entremettent
dans l'administration des temporel
& des droits de ladite Eglise, re-
querant en tant que besoin est on
feroit, & en adberant à ses prece-
dentes protestations & appellations,
que le Chapitre de Liege luy accor-
de des Lettres dimissoriales, qu'il
luy demande, instamment, plus ins-
tamment & tres instamment; &
afin que le present Acte public con-
tenant les protestations réitérées de
nullité, & l'appellation en adbe-
rant aux precedentes interjettées par
ledit Seigneur Cardinal de Bouillon,
soit suffisamment notifié audit Chapi-
tre, & mesme qu'il puisse estre réi-

teré & renouvelé dans l'Assemblée
dudit Chapitre de Liege, & qu'on
puisse en faire dresser un ou plusieurs
actes, ledit Seigneur Cardinal de
Bouillon a constitué & constitué son
Procureur general & special . . .
& en outre le porteur des presentes,
auxquels à chacun d'eux il a donné
pouvoir & mandement special de fai-
re tout ce que dessus, avec toutes les
clauses necessaires, les plus pressantes
& requises de droit, & en la meilleu-
re forme qu'elles puissent valoir, pro-
mettant, &c. obligants &c. Fait &
passé en presence de Jean Resteau, &
de Leonard François de Bra, Bour-
geois de la Ville de Huy, témoins à
ce presens & appelez, l'an, le mois,
le jour & au lieu cy-dessus designez.
Ainsi signé à l'original Emmanuel
Theodose de la Tour d'Auvergne,
Grand Prevost & Chanoine de l'E-
glise de Liege, Jean de Resteau, &

Leonard François de Bra , témoins ,
& parce que moy Jean François
Francotte , Notaire Apostolique , ay
assisté à ces presentes , & que j'ay
vû & entendu les susdites Declara-
tions, Protestations & Appellations,
j'ay dressé le present Acte public ,
que j'ay écrit & souscrit , en ayant
esté requis l'an , le mois , le jour ,
l'année du Pontificat & l'indiction
cy-dessus marquées. Ainsi signé, Jean
François Francotte Notaire , pour
faire foy en public.

Le present Acte a esté porté au
Chapitre, notifié & publié dans
l'Assemblée tenue le 23. Avril
1694.

On assure que quand l'Em-
pereur apprit l'Élection du
Prince Clement de Baviere , il
en eut un chagrin si violent ,
qu'il ne put s'empêcher de le

marquer, quoy qu'il ne soit, ny de la decence, ny de la politique des Souverains de faire paroistre ce qu'ils pensent de quantité de choses qui se font contre leur gré. Sa Majesté Imperiale a eu depuis un chagrin encore plus grand, puis qu'une fièvre maligne causée par le mauvais air qui regne à Liege, attaqua le 26. du mesme mois le Grand Maistre de l'Ordre Teutonique, & qu'il en mourut le 4. de celuy-cy. Le chagrin d'avoir eu moins de voix qu'il ne croyoit, peut avoir contribué à sa mort, aussi bien que le grand repas qu'il donna à ceux qui l'avoient élu, où il affecta de boire longtemps, afin de montrer au party contraire une joye qu'il n'avoit pas. Il estoit Coadjuteur de Mayenoc, & Fils

Fils du feu Duc de Neubourg ;
 qui a si mal reconnu les obligations qu'il avoit au Roy , oubliant que Sa Majesté avoit si genereusement appuyé ses interets pour la Couronne de Pologne , & donné l'Abbaye de Fescamp au Prince Louis-Antoine , Prince Palatin du Rhin , qui est ce mesme Grand Maistre qui vient de mourir. Ce Duc de Neubourg , qu'on appelloit Philippes Guillaume , & qui est mort Electeur Palatin , avoit épousé en secondes Noces Elisabeth. Amalie de Hesse-Darmstat , Fille du Landgrave George , & de Sophie Eleonor. Il en a eu huit Garçons & cinq Filles ; sçavoir Jean-Guillaume - Joseph. Ignace Prince de Neubourg , né en 1658. & marié en 1678. avec-

May 1694.

H

Marie - Anne. Joseph d'Austrie, Fille de l'Empereur Ferdinand III. Volfang - Guillaume né en 1659. Louïs-Antoine qui vient de mourir, né en 1660. Charles-Philippe, né en 1661. Alexandre-Sigismond, né en 1663. François-Louïs, né en 1664. Frideric-Guillaume, né en 1665. & Philippe-Guillaume-Auguste, né en 1668. Il y a un de ces Princes qui a épousé une Fille du Duc de Saxe - Lavvembourg, & un autre qui est Veuf de la Princesse de Radzevil. Il y en a aussi deux Evêques, l'un de Breslau, & l'autre d'Ausbourg; sans compter un premier Evêque de Breslau, auquel celui-cy a succédé. Les Filles sont Anne-Marie-Joseph, née en 1655. & mariée à l'Empereur Leopold en

1676. Marie - Sophie. Elisabeth, née en 1666. Marie-Anne née en 1667. Dorothee Sophie née en 1670. & Hedvige Elisabeth Amelie née en 1673. L'une de ces Princesses est Reine d'Espagne, une autre Reine de Portugal, une autre Veuve du Duc de Parme, & la dernière a épousé le Prince Jacques, Fils aîné du Roy de Pologne. Charles de Bayere, Electeur Palatin, Frere de Madame, estant mort sans avoir laissé d'enfans de Guillemette Ernestine de Danemark, Fille de Frederic III. & Sœur de Chrestien V. Rois de Danemark, Philippe Guillaume, Duc de Neubourg, Pere des treize Princes & Princesses que je viens de vous nommer, luy succeda à l'Electorat, la Maison de Neubourg estant

une branche de celle de Baviere , par Estienne de Baviere second fils de l'Empereur Robert le Petit , qui laissa Frederic & Louis le Noir. Frederic III. issu de ce Frederic , aîné de Louis le Noir , succeda en 1559. à Henry Othon , Electeur Palatin, qui estoit descendu en ligne directe de Louis le Barbu , Fils aîné du mesme Empereur Robert le Petit , & qui estoit mort sans posterité. Celle de Frederic III. ayant fini par la mort de Charles , Electeur Palatin, Frere de Madame, on a esté obligé d'avoir recours à la branche de Louis le noir , second Fils d'Estienne. Ce Louis le Noir laissa Alexandre le Boiteux , Duc de Deuxponts , Pere de Louis II. qui eut Volfang, mort en France en 1569. Volfang eut deux

fils , Philippe Louis , tige des
 Ducs de Neubourg , & Jean
 Duc de Deux ponts. Philippe
 Louis , Duc de Neubourg , fut
 Pere de Volfang Guillaume , qui
 eut grande part aux affaires
 d'Allemagne , & qui laissa de son
 premier mariage avec Madelai-
 ne , Fille de Guillaume , Duc
 de Baviere , Philippe Guillau-
 me , dernier Duc de Neubourg ,
 Pere du Grand Maistre de l'Or-
 dre Teutonique , dont je vous
 apprens la mort.

Comme vous pouvez ne pas
 sçavoir ce que c'est que cet Or-
 dre , ny ce qui a donné lieu à
 son établissement , je vais vous
 l'apprendre en peu de mots. Un
 Allemand d'une grande pieté ,
 s'estant retiré à Jerusalem avec
 sa famille , après la Conqueste
 de la Terre-Sainte , employa

ses biens à recevoir & à nourrir les pelerins de sa Nation, qui venoient visiter les Saints Lieux dans la palestine, & qui n'entendoient pas la Langue du pays. pour pouvoir plus facilement exercer sa charité, il obtint du patriarche de Jerusalem, la permission de bâtir un Hôpital avec une Chapelle à l'honneur de la Vierge. plusieurs Gentilshommes Allemans que poussa le mesme zele, s'estant joints à luy pour cette bonne œuvre, firent leur unique attachement d'avoir soin de ceux que la devotion obligeoit à faire le voyage d'outremer. Quelques riches Citoyens des Villes de Bremen & de Lubec, qui estoient en Levant, s'associerent avec ces premiers, & vers l'an 1171. ils firent bâtir un

magnifique Hôpital en la Ville d'Acre, prenant tous le Titre de Chevaliers Teutons, & la Règle de Saint Augustin. Ce nom de Teutons est celuy qui fut donné aux anciens Allemans, voisins des Cimbres, qui habitoient les Isles de Fuinen & de Selande ou Seeland en Danemark. C'est de ces Teutons que les Allemans ont depuis eu le nom de Teutach. L'habit de ces Chevaliers fut une robe & un manteau blanc, & ils eurent pour armes une Croix potencée de sable, chargée d'une autre Croix d'argent. Il y en a qui assurent que le Roy S. Louis, lors qu'il eut passé la mer, ajouta le Chef de France, portant cette Croix sur l'estomac. Ils firent profession & vœu de pauvreté, de chasteté, & d'obéissance, en-

tre les mains du Patriarche de Jerusalem , qu'on nommoit Heraclius, & composèrent leur Regle sur le modele de celle des Chevaliers Hospitaliers de S. Jean & des Templiers , dont les premiers pansoient les malades, & les autres avoient soin de tenir les chemins seurs contre les courses des Sarrazins. En 1195. le Pape Celestin approuva l'établissement de cet Ordre Teutonique , obligeant les Chevaliers à dire chaque jour certaines Prières , leur commandant de laisser croistre leurs barbes à la maniere des Hermites de Saint Augustin , & deffendant qu'aucun ne fust reçu en cet Ordre , à moins qu'il ne fust Gentilhomme & Allemand. Henry de Valpot en fut le premier Grand-Maistre , & ce fut de son temps

que l'on bastit le grand Hôpital d'Acre. Othon de Kerpen luy succeda , & après sa mort on élut Herman de Bart , qui eut pour Successeur Herman de Sal-tza. L'Empereur Frideric III. ayant fait le voyage d'outremer, demanda ce Grand Maistre des Chevaliers Teutons , qu'il amena avec luy , & estant arrivé en Allemagne , il leur donna à conquerir la Province de Borussie , appelée la Prusse, dont les habitans étoient Idoâtres, & ravageoient & pilloient souvent le Pays de Saxe. Les Chevaliers Teutons se porterent avec courage à cette entreprise, & s'estant rendus maistres de la Prusse, ils y bastirent la Ville de Mariembourg , & un Temple magnifique sous l'invocation de la Vierge. Cette Place fut de-

H 5

puis le Chef de leur Ordre. Les Prussiens se révolterent plusieurs fois , & dès qu'ils trouvoient l'occasion de secouer le joug des Teutoniques , ils retomboient dans les superstitions du Paganisme. Enfin se voyant trop foibles pour résister à cet Ordre , ils se donnerent au Roy de Pologne en 1420. Ce fut un nouveau sujet de guerre qui couta beaucoup de sang aux deux partis ; mais enfin les Chevaliers , malgré les pertes fort considérables qu'ils firent , ne laisserent pas de rester les maîtres , par les soins de leur Grand Maître Louis d'Erthusen , qui obtint la Paix à condition d'abandonner la Prusse Royale aux Polonois , & de leur rendre hommage du reste. L'an 1500. Volfang , Grand Maître des

Teutoniques triompha des Moscovites , qui s'estoient jettez dans la Lithuanie & dans la Prusse. Albert de Brandebourg, Fils de Frideric, Marquis de Brandebourg , ayant esté élu Grand Maistre de l'Ordre Teutonique vers l'an 1511. après Frideric de Saxe , refusa de rendre hommage pour la Prusse à Sigismond son Oncle , Roy de Pologne , ce qui luy attira la guerre , qui fut suivie d'une Treve de quatre ans. Albert ayant malheureusement goûté les nouvelles opinions de Luther , forma le dessein de les embrasser , & fit la paix avec Sigismond en 1525. Tout l'Ordre y trouva sa perte , puis que la qualité de Grand Maistre de Prusse dont il jouïssoit , & qui estoit élective , fut changée en

titre de Duché hereditaire, sous l'hommage du Roy & de la Couronne de Pologne. Il se maria l'année suivante , & les Chevaliers Teutoniques ayant élu Albert de Volfang pour leur Grand Maître, furent cōtrains de quitter la Prusse, & se retirer en Allemagne, où ils avoient de grands biens & des Benefices dōt ils jouissent encore. Maximilien d'Autriche , Frere des Empereurs Rodolphe II. & Mathias, succeda à Volfang. L'Archiduc Leopold Guillaume qui estoit Evêque de Strasbourg , de Halberstadt , de Passau & d'Olmurz , fut declaré Coadjuteur de Gaspard de Stadion , Grand Maître de l'Ordre Teutonique , à Vienne le 20. Septembre 1639. Il entra dans la regence après la mort de Stadion , & il mourut le 20. Novembre 1662. Le Chapitre Ge-

neral de l'Ordre élut en sa place
d'Archiduc Charles Joseph, Fils
de l'Empereur Ferdinand II.
& de l'Archiduchesse Marie
Leopoldine sa seconde femme,
Evesque de Passau & de Bres-
lavy. Il mourut le 27. Janvier
1664. & le mesme Chapitre
ayant esté convoqué à Ma-
riendal en Franconie, élut pour
Administrateur Jean Gaspard
d'Ambringens, qui estoit Com-
mandeur Provincial du Bailliage
d'Autriche. Ce Prince fit élire
pour son Coadjuteur en 1680.
Louis Antoine, Comte Palatin
de Neubourg, qui par sa mort
laisse la grande Maistrise de
l'Ordre Teutonique vacante.
On a eu avis que la nouvelle de
cette mort ayant esté portée à
Vienne, l'Imperatrice a obligé
Sa Majesté Imperiale de presser
le Chapitre de Liege de proce-

der à une troisième élection , qui pourroit tomber sur l'Evêque de Breslau , Frere de cette Princeſſe. On dit que les Hollandois y donnent les mains par les raiſons que je vous ay expliquées. Cependant c'eſt ſe déclarer ouvertement contre M. de Baviere , leur Allié , qui a expoſé cent fois ſa vie depuis le commencement de cette guerre , qui a dépensé des ſommes immenſes que le feu Electeur ſon Pere luy avoit laiffées , & qui s'eſt d'ailleurs beaucoup engagé ; mais dans une Ligue chacune ne regarde que ſes propres intereſts , & tout le fruit qu'on en tire eſt bien ſouvent de l'ingratitude. Après vous avoir parlé amplement de l'Ordre Teutonique , j'ay crû vous faire plaisir de faire graver la Croix que

portent les Chevaliers de cet Ordre , & je vous l'envoye.

L'Affaire des Subſides fut enfin terminée en Angleterre le 4. de ce mois , & le Prince d'Orange , qui n'attendoit autre choſe , qui s'intereſſe peu dans les Actes & les Reglemens qui regardent le bien de l'Eſtat , ne manqua pas le lendemain ſe de proroger le Parlement. Il remercia les deux Chambres , & particulièrement celle des Communes , des grands ſecours qu'elles luy avoient donnez , & ce n'eſtoit pas ſans raiſon , puis que cette Chambre avoit ſurmonté les plus grandes difficultez , & employé toutes ſortes de moyens quelque onereux qu'ils fuſſent , pour le ſatisfaire. Ces circonſtances neanmoins font aſſez connoiſtre l'euiſement & le

mauvais estat où les Anglois ont esté reduits par celuy qu'ils ont choisi pour le Restaurateur de leurs biens & de leurs libertez. On en étoit déjà convaincu par la quantité d'argent & d'hommes qui sont sortis du Royaume, & qui n'y rentreront jamais, par la perte de plus de 2000. Vaisseaux depuis 5. ou 6. années, & par celle de plus de cent millions que les Marchands de ce Royaume là ont faite. Mais deux particularitez qui regardent les Subsides accordez au Prince d'Orange, en font encore une preuve tres-évidente. La premiere consiste dans la longueur des deliberations que le Parlement a employées pour trouver ces Subsides, & la seconde dans les mauvais fonds sur lesquels ils sont

établis. Il est certain qu'au commencement de la guerre , les Anglois s'estant enrichis par la liberté du commerce , dont ils avoient jouï presque sans interruption depuis plus de trente ans , les fonds des Subsidies estoient trouvez & reglez presque aussitôt qu'on les demandoit , sans prendre aucune précaution sur le bon ou le mauvais usage qu'on en pouvoit faire ; mais depuis trois ans les choses sont bien changées , & il a fallu y apporter bien plus de ceremonies , à cause des difficultez que le Parlement trouvoit à lever tant de millions , qui n'ont servi qu'à maintenir l'Usurpateur , qui en a seul le profit , & à ruiner presque entierement le commerce d'Angleterre. On a obligé le Prince d'Orange à communi-

quer les Traitez faits avec ses Alliez, afin de sçavoir ce que chacun estoit obligé de fournir & de regler les Subsidés sur ce pied là ; à donner des Listes des forces de mer & de terre qu'il devoit avoir , & à faire voir l'estat des dépenses de chaque Campagnes. Ces précautions ont donné lieu au Parlement de n'accorder que les sommes nécessaires , mais elles n'en ont pas empêché la destination en faveur des Alliez, & des Creatures du Prince d'Orange. Elles n'ont pas non plus empêché les plaintes d'une infinité de gens ruinez pour avoir fait des fournitures & des avances , & frété leurs Vaisseaux , dont le fret leur est encore dû depuis la guerre d'Irlande ; ny que ce Prince ne soit redevable de plus de six millions

de l. st. Ces desordres ont enfin obligé le Parlement à nommer sept Commissaires pour examiner de plus près les compres de la recette & de la dépense. Cependant il a travaillé sans relâche à établir les fonds des Subsidés, mais avec cette difference, que l'impuissance où les peuples sont réduits, prolonge tous les ans de plus en plus les Seances & les deliberations, ce qu'il est aisé de connoistre par la comparaison des quatre dernieres années. En 1691. toutes les affaires furent terminées, & le Parlement prorogé dès le 15. de Janvier. En 1692. il ne fut congedié que le 4. de Mars En 1693. il ne fut séparé que le 24. du mesme mois de Mars, & en 1694. les fonds n'ont esté trouvez, & le Parlement n'a esté

prorogé que le 5. de May.

A l'égard des fonds sur lesquels les Subsidés ont esté établis , ils sont tous extraordinaires , à cause que presque toutes sortes d'Impôts avoient esté poussez au plus haut point qu'ils pouvoient aller. Les Subsidés pour cette année montent à environ cinq millions cinq cens mille livres sterlin , en y comprenant quelques non valeurs qu'il a fallu remplacer. Les moyens dont on a resolu de se servir pour les lever sont de deux sortes. Les premiers doivent produire le capital d'un peu plus de la moitié des Subsidés , sçavoir la taxe sur les terres , deux millions sterlin , & la taxe par teste un million ; mais on sçait par l'experience faite les années précédentes (ces ta-

res, aussi odieuses qu'onéreuses, & dont personne n'est exempt, ayant esté employées tous les ans) qu'elles ne rendront pas les trois quarts de ce qu'elles sont estimées. Les autres moyens ne pourront fournir que les intérêts des deux millions & demy restans, & qu'il faudra emprunter par divers artifices, dont l'un est une Lotterie d'un million de livres sterlin, établie aux conditions suivantes.

Cette Lotterie sera composée de cent mille billets de dix livres sterlin chacun. Les particuliers pourront prendre tant de lots qu'il leur plaira.

Il y aura pour l'amorce 2500. lots, qui seront composez comme il s'ensuit. Celuy qui tirera le premier billet, soit que ce billet soit blanc ou rempli, aura

par an outre la somme qui sera
specifiée dans le billet, une au-
tre somme de cent cinquante liv,
sterl. de rente pendant seize an-
nées. cy 150. l. st.

Le gros lot sera de mille livres sterling de rente par an ,
1000. livres.

Neuf lots , chacun de cinq
cens liv. st. de rente , 4500. l.

Vingt lots, chacun de cent
liv. sterlin de rente, 2000. l.

Quatre-vingt lots , chacun
de cinquante livres sterlin de
rente , 4000. l.

Quatre-vingt-dix lots, cha-
cun de vingt-cinq livres sterlin
de rente, 2250. l.

Trois cens lots chacun de
vingt livres sterlin. 6000. l.

Deux mille lots, chacun de dix livres sterlin, 20000. l.

Celui qui tirera le dernier

billet , soit qu'il soit blanc ou rempli , aura en outre une somme de cent livres sterlin de rente , 100. l.

Deux mille cinq cens lots ou billets remplis, 40000. l. st.

Quatre vingt-dix-sept mille cinq cens billets blancs.

Tous ceux qui auront tiré des billets blancs, recevront l'intérêt de leur argent à quatorze pour cent chaque année , pendant seize ans. Ainsi ce temps étant expiré , leur capital sera rentré en leurs mains , & ils auront eu largement un interest de six pour cent pendant ce temps. Cette Lotterie se doit tirer à Londres le 18. Octobre , supposé qu'elle soit remplie, à quoy peut servir d'obstacle la crainte que ceux qui y porteront leur argent , doivent avoir de le per-

dre, si la situation du gouvernement d'Angleterre vient à changer.

Le second moyen est un emprunt de trois cents mille liv. st. à fond perdu, à quatorze pour cent d'intérêt; c'est à dire presque au denier sept. Le troisième est une Banque ou Caisse des emprunts de douze cents mille livres sterlin, à huit pour cent d'intérêt, mais avec cette condition, que ceux qui fourniront les sommes nécessaires pour la remplir, ne pourront que dans onze ans retirer leur capital. On peut juger par avance combien tous ces fonds sont mauvais par la lenteur avec laquelle on porte de l'argent à l'Echiquier; quoi que ce soit l'usage que ceux qui font les premières avances, sont aussi les premiers rembour

remboursez ; mais on sçait par experience, comme je l'ay déjà dit, que les taxes sur les terres , & par teste n'ont pû produire ce qu'on les avoit estimées à plusieurs millions près , dans des temps où le commerce estoit en bien meilleur estat , & l'argent beaucoup plus commun , & qu'ainsi ceux qui feroient les dernieres avances courroient risque de n'estre jamais remboursés , ou du moins de ne l'estre de long temps. On connoist aussi le peu d'avantage que les Alliez ont remporté sur la France, qui au contraire a conquis tant de Places imprenables , & que par consequent la suite de la guerre peut causer la ruine du prince d'Orange. Ainsi il y aura sans doute une infinité de gens qui ne voudront pas s'in-

May 1694.

I

rereffer dans une Lotterie qui
 ne pourroit leur produire leur
 capital, avec un mediocre inte-
 rest, que dans seize ans, à la
 reserve des billets noirs qui
 n'en font que la quarantième
 partie, & dont mesme il n'y en
 a que dix sur cent mille qui
 puissent rendre un revenu un
 peu considerable. C'est la même
 chose de la caisse des emprunts,
 où peu de gens veulent mettre
 leur argent pour ne le retirer
 que dans onze ans, pouvant le
 faire valoir dans le commerce
 avec plus de profit, & en estre
 toujours les maistres. On pour-
 roit faire plusieurs autres refle-
 xions sur la nature de ces fonds:
 mais celles - cy suffisent pour
 faire connoistre que le prince
 d'Orange en tirera moins de se-
 cours que de ceux des années

precedentes, quoy qu'il en ait plus de besoin que jamais, & qu'il sera dans de fort grands embarras l'année prochaine pour obtenir de nouveaux subsides.

Vous avez ouï parler de ce qui s'est passé au Parlement à l'égard de Monsieur le Duc du Maine, & de Monsieur le Comte de Toulouse. Voicy deux Declarations qui vous apprendront toute cette affaire. La premiere est de Henry IV. & la seconde est du Roy.

HENRY, &c. Ayant plu à Dieu
 d'avant l'heureux mariage d'en-
 tre Nous & la Reine nostre tres-
 chere & tres-aimée Compagne, nous
 donner un Fils issu de nous & de feu
 nostre tres-chere Cousine la Duchesse
 de Beaufort, Nous aurions pour bon-
 nes, grandes & importantes conside-

raisons iceluy legitimé par nos Lettres Patentes données à Paris au mois de Janvier 1595. lesquelles ont esté verifiées, registrées où besoin a esté: ensuite de quoy nous aurions fait don à nostre-dit Fils à perpétuité, pour luy & ses enfans nez en loyol mariage, du Duché de Vendosme, membres, appartenances, & dépendances d'iceluy, qui est une des premieres & plus anciennes Pairies de nostredit Royaume, de l'ancien patrimoine & domaine de la Branche & Maison Royale dont nous sommes issus, de laquelle comme nous avons voulu que luy & les siens prissent & portassent à l'avenir le Nom & les Armes & possédassent leurs Duché, ainsi qu'il est porté par nos Lettres de Donation, aussi avons-nous prétendu que luy & sesdits enfans jouissent des prééminences, grades, & rangs, appartenans audit Du-

ché, & à ladite Paix; & bien qu'en
 cette consideration, comme pour
 avoir l'honneur d'estre sorij de
 Nous; tels droits de preffiance ne
 luy puissent estre legitimement deba-
 rus & contestez par aucuns Princes,
 ny autres personnes de quelque qua-
 lité & condition qu'elles soient en
 cestuy nostre Royaume après les Prin-
 ces de nostre Sang, ausquels nous en-
 tendons que luy & les siens cedent
 comme les autres, Sçavoir faisons
 que nous desirans faire revivre
 le nom & la tige des Ducs de Ven-
 dosme, de laquelle nous sommes sor-
 tis, n la personne de nostre dit filz le
 Duc de Vendosme, la perpetuer en sa
 posterité, & luy rémoigner de plus en
 plus nostre paternelle affection, pour
 l'esperance que nous avons qu'il se
 rendra toujours plus utile au bien de
 nostre tres-cher & tres-ame bon Fils
 le Dauphin, comme de nos autres en-

fans , & de nostre dit Royaume. A
 CES CAUSES , Nous avons de no-
 stre propre mouvement , certaine
 science , pleine Puissance & autori-
 té Royale, dit & déclaré , disons &
 déclarons, voulons & nous plaist, que
 dorénavant nostredit fils le Duc de
 Vendosme & scs dits enfans, qui nais-
 tront en loyal mariage , ayent , tien-
 nent, & possèdent le premier rang &
 la prefféance immédiatement après
 les Princes de nostre Sang devant
 tous les autres Princes & Seigneurs
 de nostredit Royaume , en tous lieux
 aëtes & endroits , tant militaires ,
 qu'aux Ceremonies publiques & pri-
 vées , ausquelles on a acoustumé ,
 & sera requis de tenir rang, non obs-
 tant toutes autres Declarations de
 prééminences expédiées en faveur
 de quelques personnes , & pour
 quelque cause que ce soit , que ne
 voulons empêcher l'effet de cesdites

Presentes. Si donnons en Mandement à nos amez & feaux les Grands, &c. Données à Paris le quinzième jour d'Avril mil six cens dix, & de nostre Regne le vings-un. Signé. HENRY, & sur le reply, Par le Roy, Brulart, & scellées du grand Sceau, de cire jaune,

EXTRAIT DES REGISTRES
de Parlement.

VEU par la Cour, les Grands-Chambre, Tournelle, & de l'Edit assemblées, les Lettres Patentes de 15, de ce mois, par lesquelles pour les causes y contenues, le Roy veut & ordonne que son Fils naturel & legitime Cesar Duc de Vendosme, &c.

Tout considéré, la Cour a ordonné & ordonne que lesdites Lettres seront lues, publiées, & registrées en icelle, où le Procureur General du Roy, pour jouir par l'Impetrant.

& ses enfans qui naistront en loyal mariage, du contenu en icelles, selon leur forme & teneur. Fait en Parlement le trentième Avril, mil six cens dix, Signé, Voisin.

Collationné à l'Original par moy Conseiller Secretaire du Roy, & de ses Finances. Loys.

LOVIS par la grace de Dieu Roy de France & de Navarre: A tous ceux qui ces presentes Lettres verront, Salut. Le rang qu'ont toujours tenu dans le Royaume, les enfans naturels des Rois nos Predecesseurs, & l'affection qui est si naturelle que les Peres ayent pour leurs enfans, ayant obligé le feu Roy Henry IV. nostre Ayeul de tres-glorieuse memoire, d'ordonner par les Lettres patentes du 15. Avril 1610. que nostre tres-cher & bien

amé Oncle le Duc de Vendosme, & ses enfans qui naistroient de luy en loyal mariage, tiendroient le premier rang immédiatement après les Princes de nostre Sang, & auroient la prefféance en tous lieux & actes sur les Princes des Maisons étrangères établis dans le Royaume, & sur tous les autres Seigneurs de quelque qualité qu'ils pussent estre, ces Lettres furent enregistrées en nostre Cour de Parlement de Paris le 4. May suivant, & nostredit Oncle le Duc de Vendosme a joui de cette prefféance en plusieurs Lets de Justice, & en beaucoup d'autres seances & occasions, & quoi que nous n'eussions pas besoin d'exemple pour donner des rangs & des honneur qui dépendent si particulièrement de la puissance Royale, neanmoins comme nous aimons encore mieux fonder sur la justice, & mesme sur l'usage que sur

notre autorité, des graces que nous faisons aux personnes qui nous sont les plus cheres, nous avons esté bien-aisés de suivre l'exemple d'un si grand Roy, & de déclarer en la mesme maniere qu'il le fit en 1610. à l'égard de nostre dit Oncle le Duc de Vendosme, nostre intention sur le rang qui appartient, & que nous voulons que tiennent dans notre Royaume nos tres-chers & bien-amez Fils naturels & legitimez Loüis Auguste de Bourbon, Duc du Maine, & Loüis Alexandre de Bourbon, Comte de Toulouse, & nous le faisons d'autant plus volontiers, que les grâdes qualitez qu'il a plu à Dieu de mettre en leurs personnes font aisément reconnoistre le sang dont ils ont l'honneur d'estre issus, & que les épreuves que nous avons de leur valeur en plusieurs occasions font juger aussi avantageusement des services.

qu'ils sont capables de nous rendre ,
 & à l'Etat. A ces causes, & autres
 considerations à ce nous mouvans, de
 nostre grace speciale pleine puissance
 & autorité roiale. Nous avons dû
 & déclaré, disons & déclarons par
 ces presentes signées de nostre main,
 voulons & nous plaît que n-sses
 Fils naturels, Louis Auguste de
 Bourbon, Duc du Maine, & Louis
 Alexandre de Bourbon, Comte de
 Toulouse, ayent ; tiennent & posse-
 dent en tous lieux & Actes, le pre-
 mier rang immédiatement après les
 Princes de nostre Sang, & qu'ils
 précèdent en tous lieux, & remon-
 tées & Assemblées publiques & par-
 ticulières, & mesme en nostre Coll-
 de Parlement de Paris, & ailleurs,
 en tous Actes de Pairies, qu'ils en
 auront tous les Princes qui auront des
 Pairies, qui ont des Souverainetés
 hors de n-ssre Royaume, & tous autres

tres Seigneurs, de quelque qualité
et dignité qu'ils puissent estre, no-
n obstant toutes Lettres et declara-
tions, si aucunes y avoit à ce contrai-
res, et quand les Pairies des Prin-
ces et Seigneurs setrouveroient plus
anciennes que celles de nosdits Fils
naturels et legitimes, et de leurs
Enfans. Si donnons en mandement à
nos amez et feaux Conseillers, les
Gens tenant nostre Cour, &c.

Donné à Versailles le 5. May
1694. et de nostre Regne le cin-
quante et unième Signé, LOUIS.
Et plus bas, Phelypeaux. Et scellé
du grand Sceau de cire jaune.

¶ Veu les Lettres et la Requête
présentée à la Cour par ledit Messire
Louis Auguste de Bourbon, Duc du
Maine, afin d'enregistrement d'i-
celles, le tout à moi communiqué,
je n'empêche pour le Roy lesdites
Lettres patentes estre enregistrées au

Greffe de la Cour, pour jouir par ledit
Mefire Louis Auguste de Bourbon,
Duc du Maine, & Louis Alexan-
dre de Bourbon, Comte de Toulouse,
& leurs Enfans qui naiftront en lé-
gitime mariage, de leur effet &
contenu, & estre executées selon leur
forme & teneur. Signé, de La Briffe,
Procureur General.

LOUIS par la grace de Dieu
Roy de France & de Navarre, A
vous ceux qui ces présentes Lettres
verront, Salut. Nostre tres cher &
bien amé Fils naturel & légitimé,
Louis Auguste de Bourbon, Duc du
Maine, nous ayant représenté que
feuë nostre tres chere & tres amée
Cousine Anne Marie Louise d'Or-
leans estant presté d'acquiescer le Com-
té Pairie d'Eu, dont on poursuivoit
la vente par decret en nostre Cour
de Parlement de Paris. Nous lui
avons accordé par nos Lettres pa-

sentes ; données à S. Iean de Luz le
 15. May 1692. enregistrées en
 nostre dite Cour le 30. Iuliet sui-
 vant la continuation pour elle & ses
 hoirs & ayant cause, mâles & fe-
 melles du Titre du Comté & Pairie
 d'Eu pour en jouir au mesme rang
 & honneur que les anciens Comtes
 d'Eu avoient fait depuis la premiere
 erection de 1458. & comme si elle
 y estoit venue par voye de succession,
 que nostredite Cousine s'en estant ren-
 due adjudicataire le vingt. Aoust de
 la mesme année, sous le Titre de
 Comté & Pairie, elle la luy auroit
 vendue avec la mesme qualité le 2.
 Février 1681. pardevant Chappin
 & son compaignon Notaire au Chaste-
 let de Paris, moyennant le prix de
 1600000 lrv. & s'en trouvant
 ainsi possesseur par mesme voye d'a-
 chat que nostredite Cousine. il nous
 a tres humblement supplié de vouloir

luy accorder la mesme grace, &
 de luy en continuer l'ancien Titre, &
 ednel attachement que nostre dit Fils
 naturel & legitime, Louis Auguste
 de Bourbon Duc du Maine, a pour
 nostre Personne, ses bonnes qualitez
 & les services qu'il nous rend dans
 nos Armées depuis plusieurs années,
 avec une valeur digne de sa naissance,
 & une capacité qui surpasse beau-
 coup son âge, meritent que nous luy
 donnions en toute occasion des mar-
 ques de nostre estime, aussi bien que
 de nostre tendresse. A ces Causes,
 & autres considerations à ce nous
 mouvans, de nostre grace speciale,
 pleine puissance, & autorité Roy-
 ale, Nous avons par ces Presentes
 signées de nostre main, concedé &
 accordé à nostre Fils naturel Louis-
 Auguste de Bourbon Duc du Mai-
 ne, la continuation pour luy, ses
 hoirs & ayans cause, mâles & fe-

melles, du Titre ancien du Comté
 & Pairie d'Eu, pour en jouir d'ores-
 navant aux rangs, & droits, hon-
 neurs, prérogatives, & prééminences,
 tels & semblables que nostre dite
 feuë Cousine, & avant elle nos feus
 Cousins les Ducs de Joyeuse & de
 Guise, & leurs Predecesseurs males
 & femelles, Comtes & Comtesses
 d'Eu, & comme si ledit Duc du
 Maine en estoit devenu propriétaire
 par voye de succession, aux termes
 dudit ancien établissement sans au-
 cune restriction ni limitation. Si don-
 nons en Mandement à nos amez &
 feaux Conseillers les Gens tenant no-
 stre Cour, &c. Donné à Versailles le 5
 May 1694. Et de nostre regne le
 51. signé, LOUIS, & plus bas Phely-
 peaux. Et scellé du grand sceau de
 cire jaune.

Veul esdites Lettres & la Requête
 présentée à la Cour par ledit mes-

sire Louis-Auguste de Bourbon, Duc du Maine, afin d'enregistrement d'icelles, le tout à moy communiquées, je n'empesche pour le Roy lesdites Lettres patentes estre enregistrées au Greffe de la Cour, pour jouir par ledit Messire Louis Auguste de Bourbon Duc du Maine, de leur effet & contenu & estre exécutées selon leur forme & teneur. Signé, de la Brisse, Procureur General.

M. le premier President fit un fort bel éloge de Monsieur le Duc du Maine, & de Monsieur le Comte de Toulouse, & il ne dit rien dont ils ne fussent tresdignes, puis que peut estre jamais n'a t-on vû de Princes, qui dans un âge si peu avancé se soient trouvez en tant d'occasions perilleuses. Ils furent re-

conduits par un Huissier , pour les distinguer des Ducs & Pairs.

M. l'Ambassadeur de Venise ayant eu son Audience de congé du Roy , & de toute la Maison Royale , alla rendre visite à l'un & à l'autre de ces deux Princes après avoir esté chez les Princes du Sang. Il y a quelque temps que M. le Nonce fit la même chose , mais non pas en pareille occasion.

Vous avez sans doute oüy parler du mariage de M. le Marquis de la Chastre & de Mademoiselle de Lavardin. Ce Marquis est Colonel d'un Regiment qui porte son nom , & s'est acquis une estime generale, en haute & basse Bretagne & Ambassadeur Extraordinaire à Rome , & elle est sortie de son premier mariage avec Mademoiselle d'Albert,

Fille aînée de Louïs Charles d'Albert , Duc de Luines , Pair de France. La Maison de la Chastre , aussi ancienne qu'illustre , a pris son nom d'un grand Bourg du Berry, appelé la Chastre, sur la riviere d'Indre, vers les frontieres de la Marche. Sans parler de Pierre de la Chastre , Archevesque de Bourges , & d'Aimeric de la Chastre, Chancelier & Cardinal de l'Eglise Romaine , mort en 1148. Philippe de la Chastre , Chambellan du Comte d'Anjou , vivoit en 1350. & laissa Guillaume de la Chastre, Chambellan du Comte de Poitiers , & Pere de Jean de la Chastre. Pierre de la Chastre, Sr de Nancey , Fils de Jean fut Capitaine de la grosse Tour de Bourges , & des Gardes du Corps du Roy Charles VIII. &

eut de Catherine de Menour, Gabriel de la Chastre, qui posseda les mesmes emplois sous Loüis XII. & François I. Gabriellaissa Joachim & Claude de la Chastre qui ont fait deux Branches Joachim, qui estoit l'aîné, fut Capitaine des Gardes du Roy, Provost de l'Ordre de S. Michel, Gouverneur d'Orleans, Bailly de Thien, & Pere de Gaspard de la Chastre, Chevalier de l'Ordre du Roy, & Capitaine de ses Gardes. Henry de la Chastre, Fils de Gaspard, eut de sa premiere Femme Marie de la Guesle, Edme de la Chastre, Maistre de la Garderobe du Roy & ensuite Colonel General des Suisses, qui mourut des blessures qu'il avoit receuës à la Bataille de Norlinguen en 1645. laissant de François de Cugnac Louis

de la Chastre , Gouverneur de Bapaume, tué à Gigery en Afrique en 1664. C'estoit le Pere de M. le Marquis de la Chastre, qui vient de se marier. Claude de la Chastre, Fils puîné de Gabriel, qui a fait une autre Branche , laissa Claude de la Chastre III. du nom , Chevalier des Ordres du Roy & Maréchal de France , qui eut de Jeanne Chabot , Fille de Guy , Sr de Jarnac Louis de la Chastre , Baron de Maisonfort , Chevalier des Ordres du Roy. Ce Louis de la Chastre fut fait aussi Maréchal de France en 1616. & mourut en 1630. ne laissant d'Elisabeth d'Estampes, Fille aînée de Jean, S. de Valençay, qu'une seule Fille mariée en troisièmes Noces à Claude Pot, Sr de Rhodes, Grand Maître des Ceremonies, qui

la fit mere de Marie - Louise
Henriette Aimée Pot, qui épou-
sa en 1646. François-Marie de
l'Hospital, Duc de Vitry.

Le 10. de ce mois, M. le Duc
de Rohan, comme Procureur de
Dom Alphonse de Vasconcellos.
Comte de Calhera, fiança Emilie
Sophronie de Rohan, Fille de
M. le Prince de Soubise. Il y avoit
peu de temps qu'elle estoit sortie
d'un Convent, où elle avoit esté
élevée dès sa plus tendre jeu-
nesse. M. le Cardinal d'Estrées,
son Parent, & Protecteur des af-
faires de Portugal à Rome, fit la
ceremonie des Fiançailles dans
le Cabinet du Roy, en presence
de Sa Majesté, des Princes de la
Maison Royale, & des personnes
les plus considerables de la Cour.
Je n'ay rien à ajouter à ce que je
vous ay dit plusieurs fois de la

grandeur de la Maison de Rohan
M. le Comte de Calhera est Fils
aîné du Comte de Castelmehor,
Grand de Portugal , Conseiller
d'Estat & Grand Maistre de la
Garderobe du Roy de Portu-
gal.

Les emplois de M. de S. Olon
Gentilhomme ordinaire de la
Maison de S. M. m'ont souvent
donné occasion de vous parler de
la maniere dont il s'en est ac-
quitté. C'a été toujours avec une
telle satisfaction du Roy , qu'il
le nomma l'année dernière Am-
bassadeur auprès du Roy de
Maroc. Non seulement il a ren-
du un compte exact & fidelle
de son Ambassade , à Sa Majesté
mais il vient de donner au Public
un livre , sur l'état present de
cet Empire. Ce livre est rempli
de neuf figures en taille douce ,

& contient aussi tout ce qui s'est passé aux Audiences qui luy ont été données par le Roy de Maroc, plusieurs lettres de ce Prince, & de ses Ministres, & beaucoup de particularitez touchant la parsonne, avec des Observations qui peuvent servir de Memoires pour negocier en cette Cour. Quand on acquiert en si peu de temps de si parfaites connoissances de l'Etat où l'on est envoyé, on est bien digne d'un pareil employ.

Vous devez recevoir presque aussitost que ma Lettre, un autre livre intitulé *les Paroles remarquables, & les Bons Mots des Orientaux*. Cet Ouvrage renferme une seconde Partie, où l'on trouve un grand nombre de Maximes des mesmes Orientaux. On y voit quel est leur esprit, & leur

leur genie. Les paroles remarquables font connoître seulement la droiture , & l'équité de l'ame ; & les Bons mots marquent la vivacité , la subtilité , & mesme la grossiereté , & la simplicité de l'esprit , sur tout un penchant à railler & à piquer. L'Auteur a distingué ces deux caracteres , qui sont bien differens l'un de l'autre. On pourra connoître par ce double titre que les Orientaux n'ont pas l'esprit moins droit , & moins vif que les Peuples du Couchant , & l'on remarquera que sous le nom d'Orientaux l'Auteur ne comprend pas seulement les Arabes , & les Persans , mais encore les Turcs , & les Tartares , & presque tous les Peuples de l'Asie , jusques à la Chine. Il ajoute des remarques pleines

May 1694.

K

d'érudition, qu'il a cruës nécessaires pour l'intelligence entière, des paroles remarquables, & des Bons Mots, ce qu'il y a de plus curieux dans les livres Arabes, Persans & Turcs, ainsi que dans leurs manuscrits, & nomme les Auteurs des uns & des autres. Il marque les temps auxquels vivoient les Califes, les Sultans & les Princes qui ont dit les paroles remarquables, & les bons mots qu'il rapporte, ce qui apprend une partie de leur Histoire d'une maniere fort agreable. On ne vit jamais tant d'érudition dans un livre qui ne semble fait que pour amuser & pour divertir. On y apprend sans y penser l'Histoire de plusieurs siècles, en sorte qu'il faudroit plusieurs années de lecture pour faire autant de remarques

qu'on en trouvera en ce seul ouvrage. Parmi le grand nombre de Maximes qui sont dans la Seconde Partie, il y en a quantité d'une très grande beauté, & l'on a tout lieu de croire que le Public ne sera pas moins content de ce Livre que plusieurs Sçavans de Cabinet & du monde, qui en ont lu le manuscrit avec un extrême plaisir. Il est de M. Galant, qui ayant demeuré pendant plusieurs années à Constantinople, doit mieux connoître qu'un autre la matière qu'il a traitée, ce qui luy a fait trouver plus facilement les Auteurs qui en ont parlé, & fait faire le grand nombre de remarques remplies d'érudition, dont il a embelly son livre. Il se vend aussi bien que *l'Etat present de l'Empire de Maroc*, à l'Enseigne

du Mercure Galant, chez le Sr Brunet, qui les a fait imprimer. Il debite aussi un autre Ouvrage fort à la mode, qui se vend à la rue S. Jacques, chez le Sr Bernard, aux Armes du Roy & de la Ville. Il est intitulé, *Histoire secrete de Bourgogne*. C'est un Roman, où l'Histoire se trouve ingenieusement meslée avec les agrémens de l'imagination. Il est attachant, & rempli d'incidens qui font plaisir, & de plusieurs histoires, dont la varieté est tres-agreable. On y trouve des pensées neuves, & un stile fort vif en beaucoup d'endroits, sur tout quand il s'agit de passion. Ainsi l'on ne doit pas s'étonner du grand succès de cet Ouvrage, & de l'approbation que la Cour luy a donnée. Il semble qu'il ne seroit pas aisé de trouver une ma-

tiere sur laquelle on n'ait pas fait de Livres ; cependant personne ne s'estoit encore avisé d'écrire contre le luxe des coëffures ; dont il paroist depuis peu un Traité fort ample. L'ardeur du zele de l'Auteur l'a emporté loin contre les Dames qui parent leur teste avec excès. Elles peuvent ne pas demeurer d'accord de tout ce qu'il avance , & peut estre ont elles de bonnes raisons pour se défendre d'une partie , mais l'Auteur n'ayant travaillé que pour remplir son ministère , ne peut meriter que des louanges.

Voicy les noms de quelques autres personnes considerables , mortes depuis quelque temps.

Messire Pierre Savary , Seigneur de Saint Just , de Boutevilliers , & autres lieux. Il es-

toit Grand Maistre general des Eaux & Forests de France au département de Normandie.

Messire Antoine le Maistre , Seigneur de Bellejamme. Il estoit Fils de feu Messire Jérôme le Maistre de Belle jamme , President aux Enquestes.

Messire Louis Brice, Seigneur de Mirmon , Lieutenant pour le Roy , & Commandant en l'Isle de Rhé.

Messire Philippe Chapelier de Bournonville , Abbé de Belle-Etoile , & ancien Chanoine de Saint Germain l'Auxerrois.

Messire Eustache de Senchal de Kercado , Evêque & Comte de Treguier , Abbé de Geraston. Il est mort subitement à Paris , où il estoit Député des Etats de Bretagne. Avant qu'il fust parvenu à l'Episcopat , on

Il a veu long-temps Aumônier ordinaire de la feuë Reine-mere du Roy. Il avoit un Frere & deux Neveux, qui se sont signalez au service de Sa Majesté, & il ne reste plus qu'un de ses Neveux.

Messire Alexandre Gaspard, Comte de Coligny, Mestre de Camp du Regiment de Cavalerie de Condé, mort de la Fièvre à Reims, âgé seulement de trente-deux ans. Il estoit Chef du nom & des Armes de la Maison de Coligny, Fils du fameux Comte de Coligny, qui commandoit les Troupes du Roy à la Baraille de Raab, & qui mourut il y a quelques années. En vous apprenant sa mort, je vous parlay amplement de cette illustre Maison, qui est finie avec celuy qui vient de

mourir, Madame la Marquise de Neffe, la Sœur, étant morte l'année dernière. Il avoit épousé Mademoiselle de Lasse, dont il n'a point eu d'enfans.

On a eu avis de la mort de M. l'Electeur de Saxe, que la petite verole a emporté à l'âge de vingt-quatre ans. Je vous en entretiendray la premiere fois, & vous apprendray quel Successeur il a eu dans l'Electorat, cet Electeur étant mort sans laisser d'enfans.

Après vous avoir parlé de tant de morts, il faut que je ressuscite un homme utile au Public. C'est M. Gervasi ou Gervais. M. Gervais Medecin estant mort, la ressemblance du nom a donné lieu à ses envieux de faire mourir M. Gervasi au lieu de luy. Vous sçavez que je vous entre-

tiens rarement de personnes qui ont des secrets, & que même j'y ajoute peu de foy. Ainsi quand cela m'arrive, c'est avec une entière certitude de la vérité. M. Gervais a guery plus de six mille personnes de toutes les tumeurs froides qui sont confonduës sous le nom de loupes, & de toutes sortes d'excroissances de chair, renfermées sous differens noms, en sorte que les cures éclatantes qu'il a faites à la Cour, luy ont attiré l'honneur d'en estre felicité par Sa Majesté. Il loge au bout de la rue Guenegaud ; joignant la rue Mazarine.

L'Enigme du mois passé a esté expliquée sur *le Moulin*, qui en estoit le vray mot, par Mrs Giraud, Marchand Gantier Parfumeur, proche les Quinze-

vingts , & son Amy Babilie ;
 l'Abbé Locques de la Ville d'Eu
 les deux Jurisconsultes & verita-
 bles Amis de Loüans & de Cher-
 villy ; l'agreable Roussel & sa
 Silvie, le Chevalier de la langue
 docile ; le Chevalier amoureux
 de Nemours ; le Chevalier de
 bonne foy , l'Amant transi ; le
 Solitaire & l'agreable Brunette ;
 les Curez de Bonneboft, Faguets
 la Porte ; & le Danois Dauvil-
 liers ; Bouillierie de Rumeni ; des
 Aunoz de Corbon du Diocèse de
 Lifieux ; l'Amoureux tranquille ;
 le Berger amant de la Rose de
 S. Hilaire ; le Petit coq réveille
 matin de la porte S. Jacques ;
 l'Abbé Irlandois de Quimperlé
 en Bretagne , l'Abbé S. Mar-
 tin ; Basset ; Fournier ; la
 Compagnie gaillarde du cha-
 peau couronné de Roüen ; Dom

Jouan de Bragmordo , Noble
d'Espagne ; l'Amant de la belle
Assurée , & la blonde au petit
œil mourant , de Rouën ; le jeu-
ne , sobre & modeste du Miroir
de Vertu ; l'Amoureux de la
belle Cecile de la Moutonniere ;
le gros Controlleur ; la Cabale de
grosse dépense de la rue du
Mouton ; le Pere de l'agréable
Famille ; le Philosophe discret ;
barbé le fils Peintre , & sa Fem-
me ; Berthier , Marchand de vin ;
Hubert le bon Chrestien & bon
voisin ; le prudent & sage Hal-
nast la Chapelle ; le galant Mi-
tron ; Prudhomme ; l'Astrol-
ogue sincere , honneste & discret ,
tous de la rue du Sepulcre. Faux-
bourg S. Germain ; l'Amant ré-
voqué , & l'Amante insensible ,
Mesdemoiselles Bago , du Chaf-
teau de Bonne bost ; de Rouvié-

re : de Toraltier Janson de
 Troyes : la belle Berniere du
 College de la Marche : la Bel-
 le du Carré Sainte Genevié-
 ve; la Belle à l'Anagramme *aimer*
est sa vertu : la Constante à l'A-
 nagramme *j'ay l'esperance*, & son
 heureux Berger : les sages De-
 moiselles de Forest & de The-
 tis : les charmantes du Cloistre
 Sainte Opportune : les charman-
 tes Soeurs Cybelle & Thetis :
 la petite Veuve du bout de la
 rue Percée, & son aimable Fi-
 nette ; la voltigeante Dorigny :
 les Solitaires de la longue al-
 lée : la Melancolique de la
 Traillele : l'Engageante du Dio-
 gene : la nouvelle Mariée de la
 rue du Cygne : la dolente Bour-
 guignon : la Veuve du cul de sac
 S. Magloire : les quatre Berge-
 res à l'ombre de la noble épine

du Bois de Vincennes : Angeli-
que Bobinette , Rosette & Ca-
tin de la mesme rue : les quatre
indifferentes de la rue des Fos-
seurs : la Blondine le Noir à
la teste naissante, rue S. Hono-
ré, & les quatre Heroïnes d'Au-
sone , de la rue Quinquempoix.

L'Enigme nouvelle que je
vous envoie est de M. Fautrart
de Loudun.

ENIGME.

*M. Algré le destin & le sort
J'éleve des gens sur le Trône,
J'en réduits d'autres à l'aumône ,
Et je fais revivre le mort.*

Vous ferez sans doute conten-
te de l'Air nouveau que je vous
envoie.

AIR NOUVEAU.

CVeillez, cueillez, jeunes A-
mans.

Les fleurs de l'aimable Printemps,
Ne perdez pas une saison si belle ;
Quand l'Amour vous appelle,
Goutez les charmantes douceurs ;
Aimez, tendres cœurs.

Les beautés de Flore
Commencent d'éclorre.

Aimez ; la saison des Amours,
Ne dure pas toujours.

Les Seances du Parlement
d'Angleterre estant finies, com-
me je vous l'ay marqué, le Prin-
ce d'Orange partit de Londres
pour se rendre en Hollande,
ayant receu divers Couriers,
par lesquels il apprit que sa pro-
fence y estoit absolument neces-



faire, parce que l'on y parloit fort de Paix dans l'Assemblée des Ministres des Alliez, & qu'il estoit à craindre qu'on n'y prist quelques résolutions contraires à ses intérêts avant son arrivée. Cependant étant sur le point de s'embarquer, il fut contraint de revenir à Kinsington, les vents n'ayant pas favorisé d'ardeur qu'il avoit de passer la mer. Ils changerent après luy avoir esté deux fois contraires, il s'embarqua, & il eut lieu d'en estre assez content jusques à huit lieues de terre, qu'ils l'empêcherent d'avancer. La crainte d'estre obligé de retourner en Angleterre luy causa d'autant plus d'inquietude, que sur le point de s'embarquer, il avoit reçu de nouvelles Lettres de Hollande, par lesquelles on

luy mandoit que le Ministre de l'Empereur avoit déclaré qu'il ne pouvoit plus continuer la guerre, à moins qu'on ne luy accordast des Subsidés extraordinaires, & quantité d'autres choses que l'Angleterre, & la Hollande ne sont pas en état de luy donner. Ainsi le Prince d'Orange jugeant sa présence entierement nécessaire à la Haye, fit remplir douze Barques de mousqueterie, se mit dans l'une, & arriva le 17. de ce mois sur les cinq heures du soir à Orange Polder. Il soupa à Honf-lardück. d'où il se rendit à une heure après minuit à la Haye, tant il avoit d'impatience d'y arriver. On n'a pas encore scéu ce qu'il a dit aux Alliez, pour les engager dans la continuation d'une guerre qui le fait regner.

pendant qu'elle ruine sous les Etats, & l'Angleterre mesme, où le party des Protestans, cy devant appelez Non Conformistes, qui est entierement opposé à la Religion Anglicane, ayant eu le dessus dans le dernier Parlement, a fait donner la pluspart des grandes Charges & des grans Emplois à ceux qui le suivent ; ce qui a tellement mortifié les Anglicans, qu'il est hors de doute que ces deux Partis jetteront la Nation dans de nouveaux malheurs dont le Prince d'Orange fera cause puis qu'au préjudice de ses sermens il a si peu d'égard pour la Religion Anglicane. Il a trouvé plus d'affaires en Holande qu'il n'avoit cru. Ses Emissaires y avoient exagéré les maux que la disette de bleds a causez en France, &c

ils s'estoient efforcez de faire croire qu'elle ne s'en pourroit jamais relever : mais il a appris à son arrivée à la Haye, que l'on y avoit sceu que de tous costez il arrivoit des bleds dans ce Royaume, & que de plus tous les biens de la terre y estoient si beaux, qu'il y avoit lieu d'espérer que la recolte y seroit plus que double, ce qui faisoit d'autant plus souhaiter la Paix aux Hollandois, qu'il y avoit apparence que la France seroit encore cette année superieure à ses Ennemis par tout où les Alliez ont des Troupes. On a esté bien surpris à la Haye d'apprendre que l'Amiral Russel estoit parti avec quarante Vaisseaux, pour se rendre devant Brest, & empêcher M. de Chasteaurenault d'en sortir, dans le temps qu'il doit arri-

ver au détroit. C'est une beveuë pareille à celle que l'Amiral Rock fit l'année dernière. Les Anglois se peuvent promener dans l'Océan , où il n'y a rien à faire pour eux, toutes nos Costes estant bien gardées , & nos Places bien munies. Il y a par tout de bons Commandans, & le Roy vient de nommer M. le Comte de Servon pour commander dans Brest. M. de Vauban commande les Troupes qui sont en Bretagne , & M. le Marechal de Choiseul , celles qui sont sur les Costes de Normandie. Pendant que l'armement des Anglois & des Hollandois est si peu avancé, M. de Chasteaurenault doit estre arrivé dans la Méditerranée. M. le Marechal de Tourville sortit de Toulon le 19. de ce mois avec l'Escadre de Vaisseaux qui y

ont esté armez, & le mesme jour les Galeres du Roy partirent de Marseille, de sorte qu'il n'y a point à douter que les Troupes du Roy n'ayent presentement commencé un Siege en Catalogne, ce qui est honteux aux Espagnols, toute l'Espagne s'estant préparée depuis un an à faire dans cette Campagne des efforts extraordinaires en Catalogne : cependāt il ne paroist pas qu'elle y puisse avoir plus de treize mille hommes. Les Peuples y demandent la Paix, le Roy Catholique la souhaite, & les deux Reines s'y opposent, l'une étant Sœur de l'Empereur, & l'autre Sœur de l'Imperatrice. Peut-estre qu'elles changeront bien tost de sentiment. L'empereur commençant à souhaiter la Paix, le Peuple de Thurin qui l'a sceu, a mar-

qué publiquement sa joye , & le Duc de Savoye en a paru chagrin. Il fait travailler nuit & jour , Festes & Dimanches , aux fortifications de Thurin. Il a fait la revue des Troupes qui doivent composer son Armée , & les a trouvées en fort mauvais estat. Il y a des Compagnies qui n'ont que trente hommes. Les Espagnols & les Allemans ne font ensemble que quinze mille hommes , & les Troupes de Savoye dix mille.

Monseigneur le Dauphin est parti aujourd'hui à une heure du matin, pour aller coucher à Guise. La traite est longue, mais lors qu'il s'agit d'acquiescer de la gloire , ce Prince ne marche pas , il vole.

Le Jeudy 27. de ce mois, il se fit icy une Procession tres-solem-

nelle , où les Chasses de Sainte Geneviève & de Saint Marcel furent portées avec toutes les ceremonies qui s'observent dans ces sortes d'occasions. C'est le Roy qui a souhaité qu'elle se fît. On ne descend jamais la Chasse de Sainte Geneviève que pour des besoins pressans , & comme on avoit eu de la pluye si-tost qu'on l'eut découverte , & que les biens de la terre estoient devenus fort beaux , on peut dire que cette Procession ne s'est faite que pour remercier Dieu des graces qu'il a bien voulu accorder par l'intercession de la Sainte.

Je croyois vous donner dans cette lettre un détail de la prise des Isles & des Forts de Senéga & de Gorée , dont j'ay une Relation tres-curieuse , mais le

temps & la place qui me manquent , m'obligent à la remettre jusqu'au mois prochain. Je suis ,
Madame , vostre , &c.

A Paris le 31. May 1694.

J'ay à vous avertir de quelques omissions qui ont esté faites dans ce que je vous dis la dernière fois des Obseques de Madame la grande Duchesse de Toscane. Les quatre Grands croix de l'Ordre de S. Estienne soutenoient les cordes du Poëse qui couvroit le Cercueil quand on le descendit pour le mettre sur les brancards de la Litierre , & non pas dans la Litierre. On a dit la Confrairie de Florence pour la Confrairie des Florentins , & au lieu des Chevaliers de l'Ordre de Pise, on a dû dire la Noblesse de la Ville, puisqu'il n'y a aucun Ordre de Chevalerie en Toscane.

que celui de S. Estienne. On a oublié les Trabans de la Garde à pied, le Page di Valigia, qui est le premier Page, Le Lance spezzate, qui sont des Gardes à cheval, & les Carrosses drapés de la Princesse. On a aussi oublié de dire que le Clergé de Pise portoit de grands flambeaux de cire blanche à la Vénitienne; & on n'a rien dit du Chapitre del Duomo c'est à dire, de la Cathédrale. Ceux dont ce Chapitre est composé sont au nombre de trois cens, & ils avoient tous des flambeaux de cire blanche. Quand on a parlé de la Couronne des Grands Ducs de Toscane, & non pas une simple Couronne Ducale. Par le mot de Chaperon, qui a esté mis en parlant des Cuirassiers, on a vous lu dire l'Etendart de la Compagnie. Le Dais fut porté, non seulement par les Gentilshommes de la Chambre du Grand Duc, & des Princes ses Fils,

Fils, mais aussi par ceux des autres Princes de sa Maison. Les robes ordinaires des Senateurs, qui dans cette occasion estoient de drap noir. à cause qu'ils assistoient à une Pompe funebre, sont de moire rouge. On n'a point dit que plus de mille Gentils hommes Florentins, tous vestus de deuil, accompagnerent le Corps, portant des flambeaux de cire blanche; ce qui faisoit un fort grand spectacle. Les Huiſſiers dont on a parlé, estoient Huiſſiers du Conseil. On avoit dressé un Trône, & non pas un Priedieu, au lieu où le Cardinal de Medicis fut conduit Pendant la fonction à laquelle il assista, & qui dura jusques à deux heures apres midy, toute la Garde à cheval, en écharpes de deuil demeura en bataille sur la Place. Au lieu de Capuchon d'hermines, il faut lire d'Armoisin. Le mot de May 1694.

L

242

MERCURE

la Devise de la Princesse n'est pas
Odor in candore , mais Dos in
candore.





T A B L E.

P <i>Recluse.</i>	
<i>Sonnet Italien.</i>	2
<i>Sonnet.</i>	4
<i>Lettre à Mr des Landes</i>	6
<i>Premiere Messe dite à Strasbourg</i> <i>par M. l'Abbé d'Auvergne,</i> <i>avec plusieurs particularitez tres-</i> <i>curieuses.</i>	25
<i>Satyre.</i>	32
<i>Morts.</i>	42
<i>Conte.</i>	55
<i>Cartes du Comté de Souabe, & du</i> <i>Duché de Wirtemberg.</i>	60
<i>Vüe de Luxembourg, gravée par le</i> <i>sieur Bonnet.</i>	61
<i>Nouvelles Reflexions ou Sentences,</i> <i>& Maximes morales & politi-</i> <i>ques.</i>	62
<i>Analyse des Vaisseaux prolifiques</i>	

T A B L E

<i>du Limaçon de jardin.</i>	64
<i>Aventure tres singuliere.</i>	70
<i>Autre tres surprenante.</i>	72
<i>Ce qui s'est passé à l'Academie le jour de la reception de M. l'Abbé de Caumartin.</i>	76
<i>Service fait par l'ordre de Mrs de l'Academie de Villefranche.</i>	89
<i>Theses soutenues à Lyon.</i>	90
<i>Sonnet pour la Medaille du Roy, proposée par Mrs de l'Academie des Lanternistes de Toulouse.</i>	92
<i>Autre.</i>	95
<i>Discours fait à la loüange du Roy, à l'ouverture des jeux Floraux.</i>	97
<i>Ode.</i>	98
<i>Histoire.</i>	103
<i>Détail de tout ce qui s'est passé tou- chant l'Evesque de Liege, ce qui a suivi cette élection, & ce qui regarde l'Ordre Teutoni- que.</i>	121
<i>Article tres-curieux touchant les</i>	

T A B L E

<i>subſides d'Angleterre.</i>	183
<i>Explication de la Lotterie d'Angleterre.</i>	188
<i>Ce qui s'eſt paſſé au Parlement à l'égard de Monſieur le Duc du Maine & de Monſieur le Comte de Toulouſe , avec les Declarations de Henry IV. & du Roy.</i>	195
<i>Viſite rendue à Monſieur le Duc du Maine & à Monſieur le Comte de Toulouſe , par l'Ambaſſadeur de Veniſe.</i>	210
<i>Mariages.</i>	211
<i>Eſtat de l'Empire de Maroc.</i>	215
<i>Paroles remarquables , & bons mots des Orientaux,</i>	216
<i>Histoire ſecrete de Bourgogne.</i>	219
<i>Luxe de coëffures.</i>	220
<i>Morts.</i>	221
<i>Fauſſe mort.</i>	224
<i>Article des Enigmes.</i>	228

T A B L E

Situation des Affaires de l'Europe.

230

Procession solennelle.

237

Prise des Isles & des Forts du Senegal & de Gorée.

238

Fin de la Table..



Avis pour placer les Figures.

La Medaille doit regarder la
page 121.

L'Air doit regarder la page 230.



